

PROJET D'ORIENTATION CAUE DE L'ARDÈCHE 2018-2020



A) EN ARDÈCHE, LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

1 - LE(S) CAUE, 40 ANS APRÈS

(Rapide) approche nationale : vigilance et perspectives réelles

A l'origine

Les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement ont été créés par la loi n°77-2 du trois janvier 1977.

Dès l'origine, ils ont pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ils fournissent des informations propres à assurer la qualité architecturale.

Ces dernières années, quelques inquiétudes

En 2012, la taxe CAUE a été remplacée par la Taxe d'aménagement (part départementale).

Elle est alors instituée par délibération du Conseil général en vue de financer exclusivement la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Au moment de sa mise en œuvre, des questions ont pu apparaître concernant la clé de répartition de cette taxe (entre politique départementale de l'environnement et soutien au CAUE). Par ailleurs, les conditions logistiques de sa perception ont parfois été compliquées et ont fragilisé financièrement certains CAUE dans les années de démarrage.

Le CAUE a quatre missions principales :

- > ACCOMPAGNER les collectivités
- > FORMER les élus et les professionnels
- > CONSEILLER les particuliers
- > INFORMER et SENSIBILISER

En 2013, dans le cadre du projet de loi sur la décentralisation (acte III), un article proposait de regrouper les structures d'ingénierie et les CAUE dans un Groupement d'intérêt public.

Il s'agissait de supprimer en tant que tel l'organisme CAUE.

Cette article, finalement retiré, a fortement mobilisé les CAUE qui ont proposé en 2014 un document intitulé « vers un acte II des CAUE ». Il s'agissait de redonner, collectivement, des perspectives à cet outil.

Pour demain, il est à dire que le CAUE est adossé structurellement à l'entité départementale (secteur d'intervention géographique, place dans la gouvernance, recette principale...). Toute évolution marquée relative au Conseil départemental pourrait ainsi avoir des répercussions, directes ou indirectes, sur les CAUE.

Bien sûr, des raisons de se projeter

Les missions des CAUE ont été étendues ces dernières années dans le cadre de plusieurs lois :

- > loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain : inscription des CAUE dans le code de l'urbanisme, conseil apporté dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme,
- > loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine : contribution à la formation et au perfectionnement des élus, mission de conseil étendue à la rénovation des bâtiments et à l'aménagement de parcelles,
- > loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : introduction de la notion de paysage dans les compétences des CAUE.

Ces évolutions législatives montrent le rôle prégnant et transversal des CAUE. A ce jour 93 CAUE existent qui sont représentés à travers des Unions régionales et une Fédération nationale.

Par ailleurs, le CAUE de l'Ardèche est partie prenante de la Fédération nationale et de la nouvelle Union régionale qui progressivement se structure.

2 - EN ARDÈCHE : UN OUTIL OPÉRATIONNEL APPRÉCIÉ PAR SES UTILISATEURS... MAIS TROP PEU CONNU

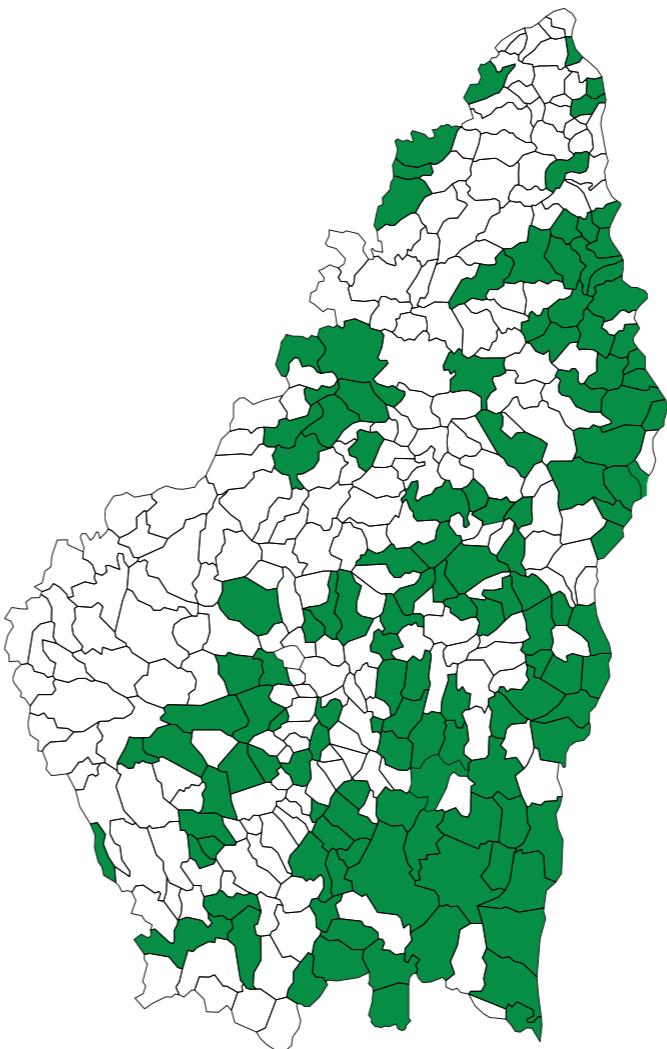
Quelques indicateurs quantitatifs :
la « carte d'identité CAUE de l'Ardèche 2016 »

Nombre de salariés (Équivalent Temps Plein)	10.8
Budget	790 K€
Taxe d'aménagement (part départementale reversée au CAUE)	600 K€
Nombre de communes et intercommunalités membres	77
Nombre d'accompagnements auprès des communes (et groupements)	49
Nombre de conseils aux particuliers	212
Nombre de journées de formation proposées	5
Nombre de manifestations culturelles proposées	4
Nombre de projets scolaires soutenus	4

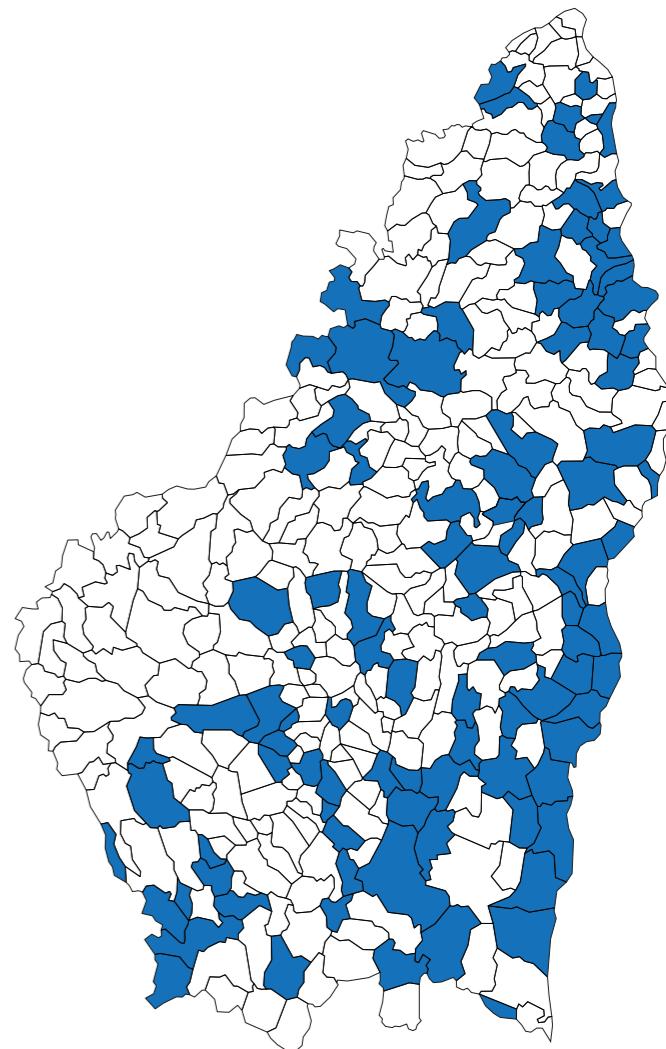
Quelques indicateurs qualitatifs :
Regard des utilisateurs du CAUE 07
(issus du questionnaire - satisfaction 2016)

Acteurs questionnés	Note moyenne (sur 10)	
	Collectivités (50 retours)	Particuliers (170 retours)
Modalités d'accompagnement (réactivité, méthode, échanges...)	7,9	7,3
Contenu de l'accompagnement (expertise, soutien technique, pertinence des avis...)	7,3	6,8
Visibilité du CAUE	7,3	5,1

Communes adhérentes entre 2013 et 2016



Communes conventionnées entre 2013 et 2017



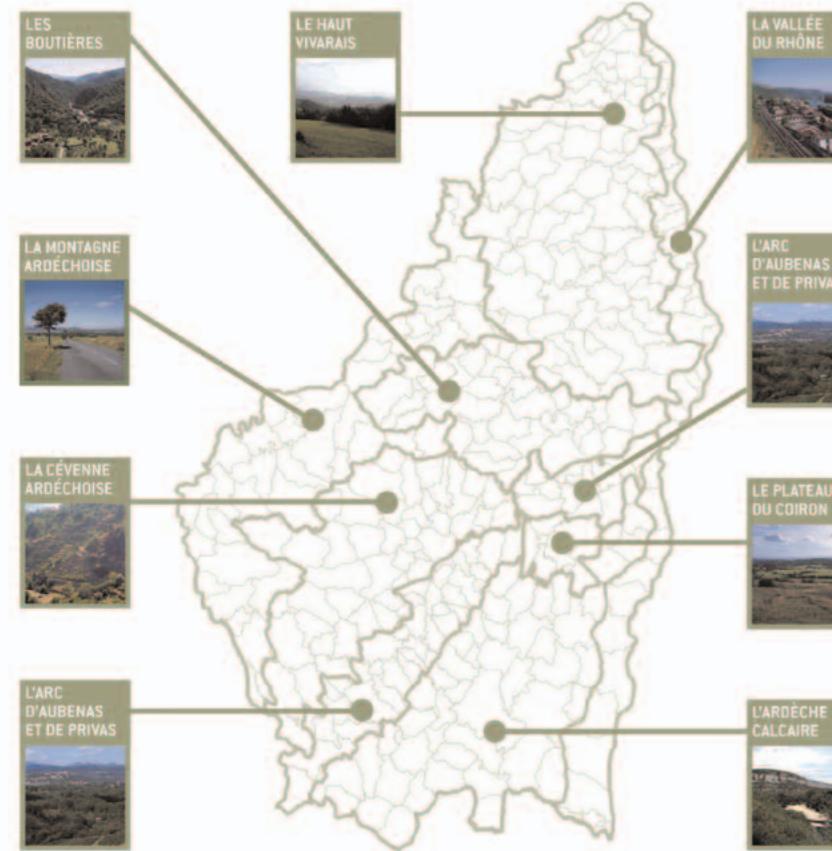
3 - TRAITS ARDÉCHOIS

L'Ardèche est assez dynamique démographiquement. Elle comptait 320 374 habitants selon le recensement de la population 2013. Depuis le début du siècle, la population s'accroît d'environ 2000 personnes/an (principalement par un solde migratoire positif).

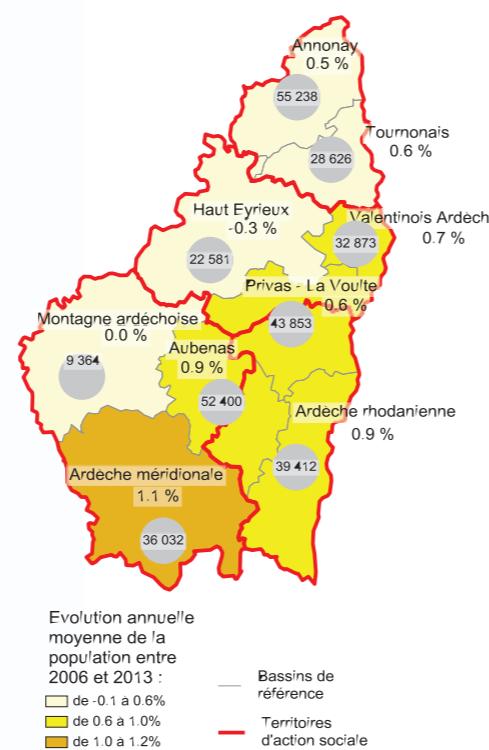
Au delà de ces premiers éléments, les cartes ci-après démontrent quelques spécificités du département.

LA DIVERSITÉ COMME SIGNE DISTINCTIF

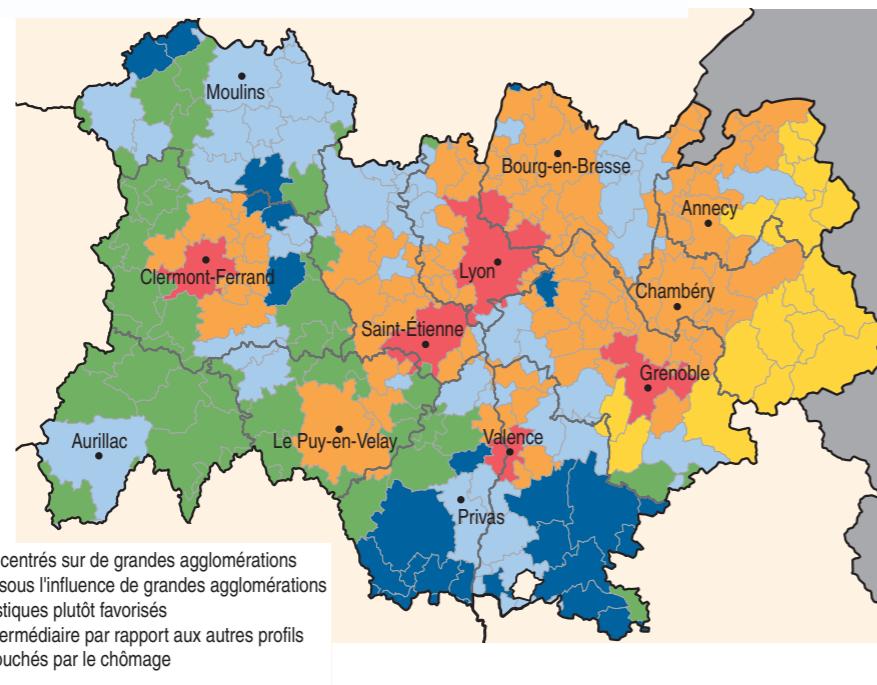
Entités paysagères



Une évolution de la population très variable selon les territoires



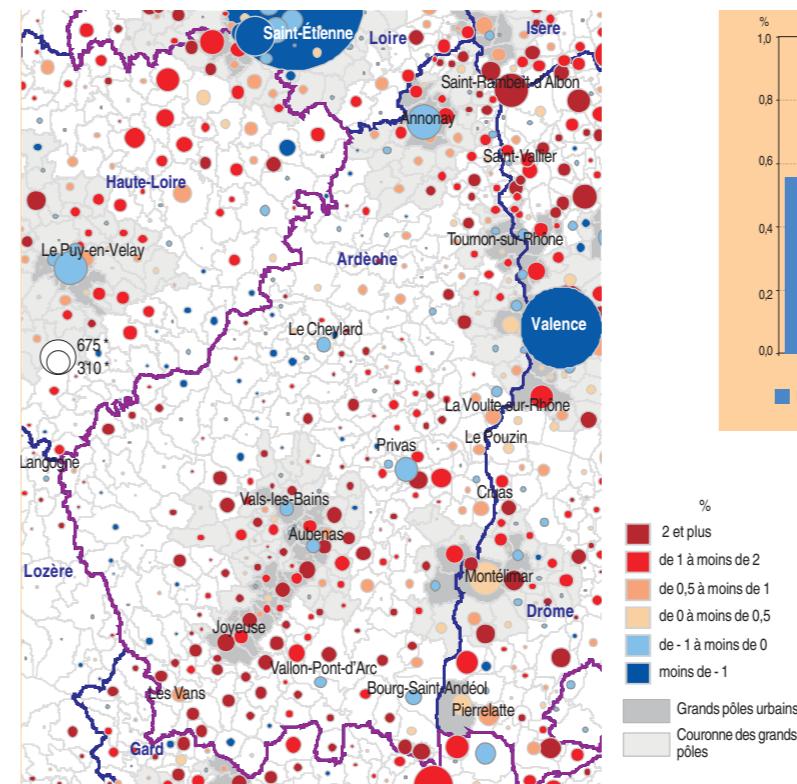
Des profils de territoires largement différenciés



UN « SUD RURAL ATTRACTIF »

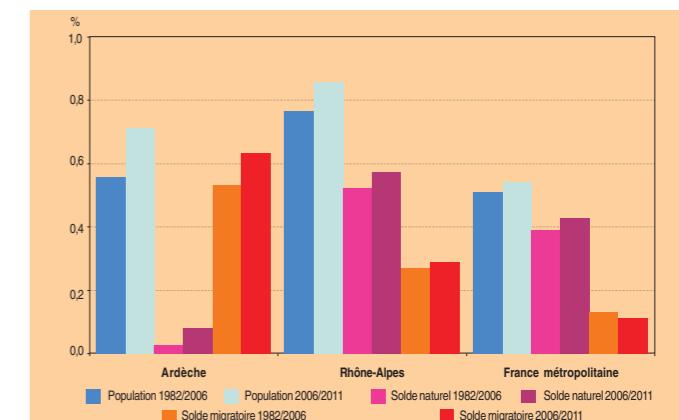
Des arrivées principalement dans le sud

Variation annuelle moyenne de la population entre 2006 et 2011 (par commune)



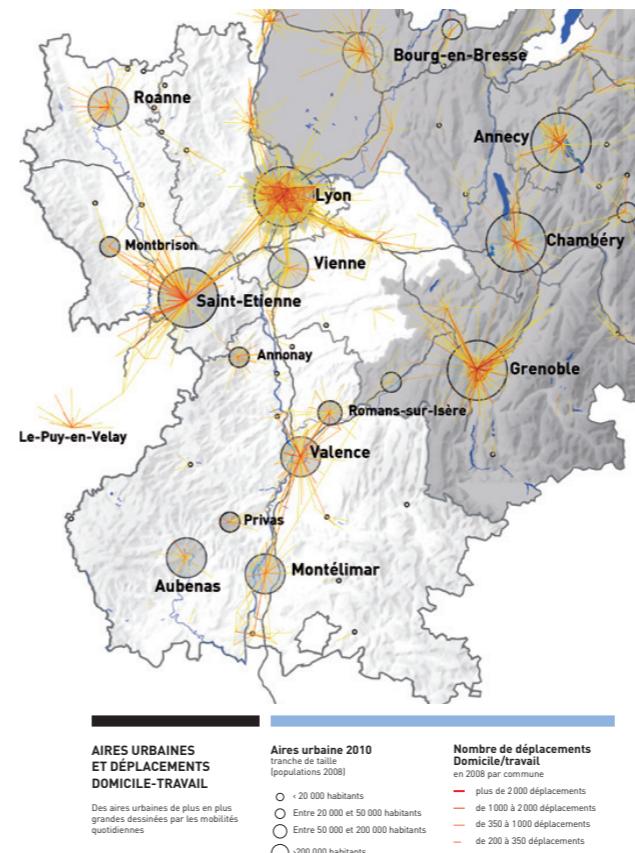
Les migrations, moteur démographique

Contribution des soldes naturel et migratoire aux évolutions annuelles de la population depuis 1982

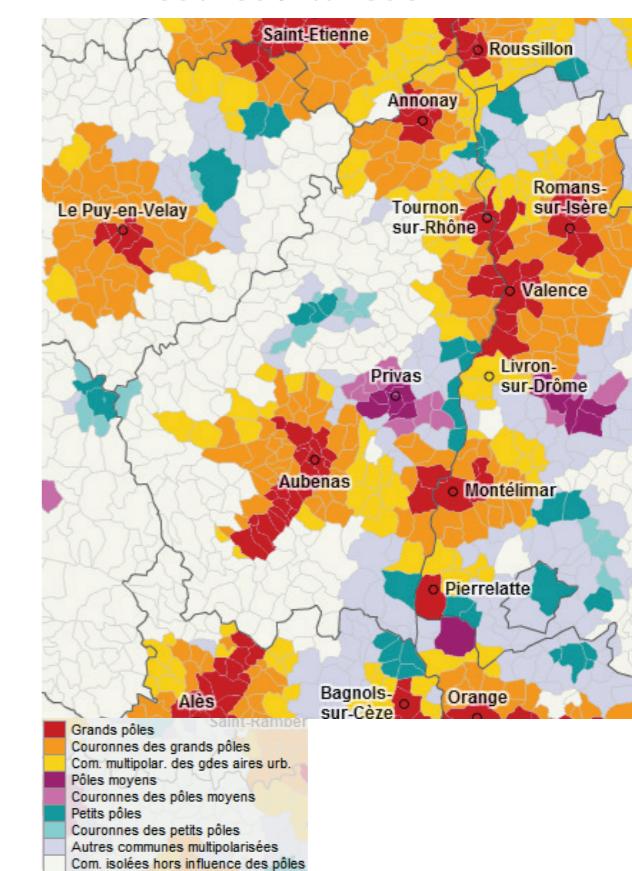


DES INFLUENCES URBAINES (en partie) EXOGÈNES

Nombre de déplacements Domicile / Travail



Habitat en Ardèche les aires urbaines en 2010



4 - LES USAGES ET PRATIQUES

Bien sûr, les problématiques sont différentes selon les secteurs de l'Ardèche.
Toutefois, les grandes tendances suivantes sont constatées :



Indicateurs :

- > 350 hectares de terres agricoles disparaissent chaque année
- > Entre 1979 et 2007, 10 000 hectares de terres agricoles ont disparu (dont la moitié consommée par l'urbanisation)
- > En trente ans, les surfaces urbaines à vocation résidentielles ont augmenté de 57% (+ 5 800 hectares)
- > En trente ans, les surfaces des zones d'activité ont plus que doublé (+ 1 200 hectares)

Indicateurs :

- > En 40 ans, le boisement s'est développé en Ardèche de + de 100 000 hectares
- > Observatoires photographiques des paysages (Parc, Gorges de l'Ardèche)

Indicateurs :

- > Part du résidentiel dans la consommation énergétique globale : 29% (24% en Rhône-Alpes)
- > Tonne Équivalent Pétrole/ logement : 1,8 en 07 ; 1,6 en Rhône-Alpes
- > 83% des ardéchois se rendent à leur travail en voiture
- La production locale d'énergie**
- > Une production d'énergie renouvelable (183 ktep) qui couvre les besoins en électricité du département (84% hydraulique, 8% éolien, 1% photovoltaïque)
- > Une production de chaleur liée à la ressource locale (le solaire et le bois)
- > L'Ardèche, 3^{ème} département de Rhône-Alpes pour l'équipement solaire/habitant

UN RISQUE DE BANALISATION DES PAYSAGES

développement de l'habitat « clé en main »

fermeture des paysages

dégradation des patrimoines caractéristiques (terrasses, bâti historique...)

une production d'énergie renouvelable non négligeable

de nouvelles formes de mobilité

tertiarisation des paysages

développement désordonné (mitage)

perte de cohérence des silhouettes urbaines et des entrées de ville/age

standardisation des matériaux de construction,

UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ÉMERGENCE

FORMES D'HABITER/HABITAT

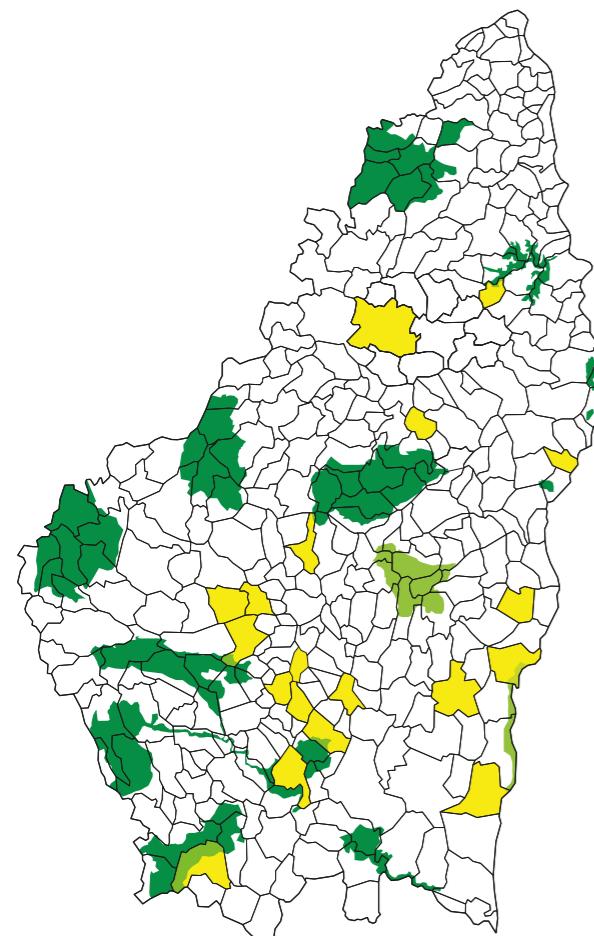
un parc résidentiel ancien et des maisons individuelles sources de consommation énergétique importante

hébergements touristiques insolites constructions groupées

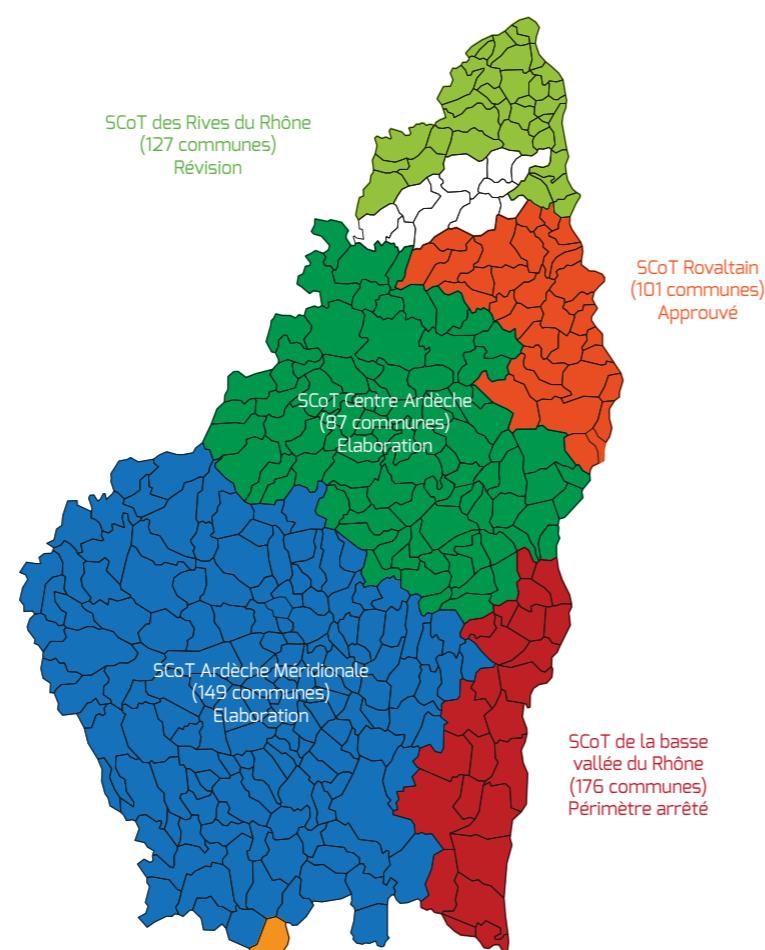
habitat intergénérationnel utilisation de (nouveaux) matériaux locaux

- > L'**Etat**, garant de l'application de nombreuses lois (Accès au logement et urbanisme Renové, Nouvelle organisation territoriale de la république, Modernisation de l'action publique territoriale, Transition énergétique pour la croissance verte, Biodiversité, Liberté de création l'architecture et le patrimoine...) et acteur territorial toujours vigilant (animation du réseau des instructeurs des droits de Sols, suivi des documents d'urbanisme, mobilisation sur les sites patrimoniaux remarquables...).
- > Une **grande Région Auvergne-Rhône-Alpes** qui met en place son SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et concentre son intervention territoriale sur l'accompagnement des projets d'investissement.
- > Un **Département**, sans clause de compétence générale, dont le positionnement évolue : d'un rôle « paternaliste-généraliste » financier auprès des collectivités vers un rôle de tête de réseaux (ENS, villages de caractère, foncier d'activité, PANDA, mutation Polénergie...) et de facilitateur technique dans la réalisation des projets locaux (soutien au SDEA, ingénierie départementale...).
- > Des **SCoT** en phase d'émergence sur toute l'Ardèche, leviers (parfois possibles) d'une mutation de l'outil Pays/CDDRA.

Territoires ENS + villages de caractère



SCoT

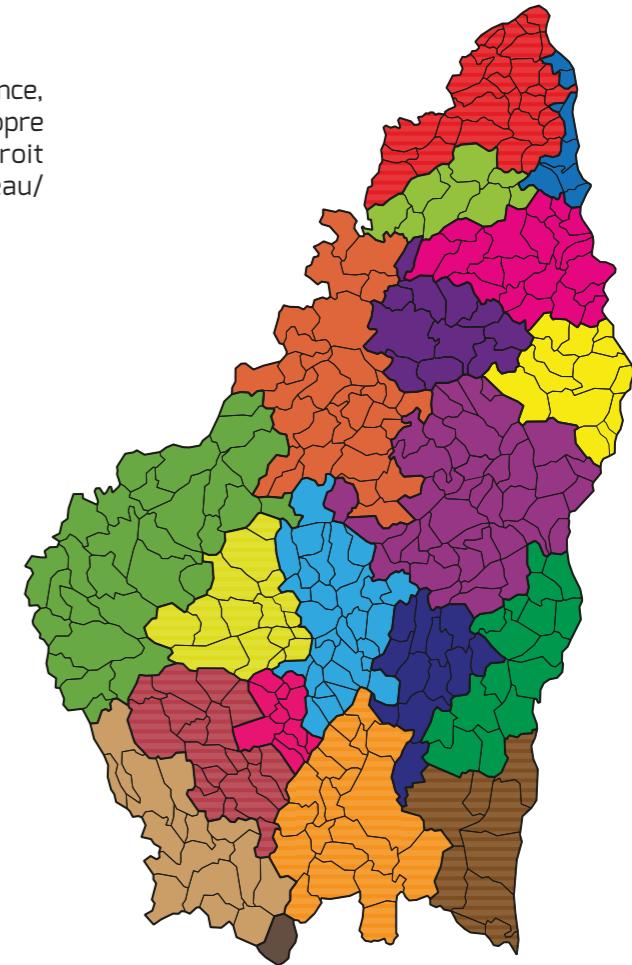


■ Villages de caractère
■ Espaces naturels sensibles activés
■ Espaces naturels sensibles inactifs

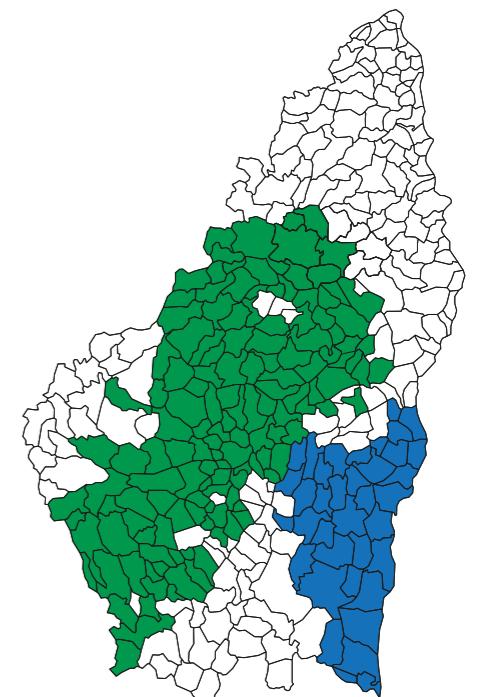
- > Le **fait intercommunal** par une montée en puissance, forte et encore disparate, des EPCI à fiscalité propre (urbanisme de planification (PLUi), instruction droit des sols, habitat/logement, économie, eau/assainissement...).

- 1 CA Annonay Rhône Agglo
- 2 Porte de Drôme Ardèche
- 3 CA Arche Agglo
- 4 CC Rhône Crussol
- 5 CC du Pays de Lamastre
- 6 CC Val'Eyrieux
- 7 CA Privas Centre Ardèche
- 8 CC Ardèche Rhône Coiron
- 9 CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
- 10 CC Berg et Coiron
- 11 CC du Bassin d'Aubenas
- 12 CC Val de Ligne
- 13 CC Ardèche des Sources et Volcans
- 14 CC Montagne d'Ardèche
- 15 CC du Pays de Beaume-Drobie
- 16 CC Pays des Vans en Cévennes
- 17 CC des Gorges de l'Ardèche
- 18 CC de Cèze Cévennes
- 19 CC du Val d'AY

■ Elaboration PLUi (en cours ou fortement envisagée)



■ Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
■ Pays d'Art et d'Histoire



- > Des **Communes** dont la capacité à porter des opérations d'aménagement et de bâtiments publics reste effective, mais qui seront amenées à perdre progressivement la compétence Urbanisme.
- > Une **Ardèche riche de nombreuses dynamiques** « **Patrimoines - paysages** » à forte valeur qualitative, portées par des acteurs reconnus (Caverne Pont d'Arc-UNESCO, Parc naturel régional des monts d'Ardèche/Géopark des monts d'Ardèche, Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional, opérations Grand Site (gorges de l'Ardèche, Mont Gerbier des Joncs,...)).
- > Des **acteurs spécialisés** dans des domaines majeurs qui se structurent (Energie : Syndicat Départemental des Énergies, Polénergie ; Habitat : Ardèche Habitat, Solihab ; Portage foncier public : EPORA).
- > De **récentes initiatives transversales de « mise en réseau »** : Ingénierie départementale à l'initiative du Conseil Départemental, Acteurs de l'urbanisme durable sous l'égide du programme Leader3 (Parc et CDDRA Centre Ardèche et Ardèche méridionale).

B) UN ÉTAT D'ESPRIT PORTÉ VERS L'OUVERTURE

Cette partie a pour finalité de préciser l'« état d'esprit » avec lequel le CAUE entend exercer son action. Il s'agit de poser quelques principes clairs qui définissent la manière d'être de l'acteur CAUE. Un mot clé est proposé qui porte en lui des valeurs positives : ouverture.

> Ouverture, comme début des projets

Le CAUE mobilise son intervention en phase amont des projets. Il déploie son expertise pour permettre aux porteurs de projets de questionner tous les champs du possible. Il sait reconnaître et expliquer les temps essentiels de son implication.

> Ouverture, comme écoute des sollicitations du territoire

Le CAUE a pour credo de chercher des solutions aux besoins exprimés par les personnes publiques et privées. Il est sensible et réactif aux demandes des acteurs du territoire.

> Ouverture comme prise d'initiatives

Le CAUE peut être à l'initiative de certaines actions et parfois assurer un rôle de réalisateur.

Ce positionnement est complémentaire de missions d'accompagnement auprès de divers acteurs au titre desquels les collectivités.

> Ouverture comme diversité des missions

Le CAUE se mobilise, avec ses moyens, sur les quatre missions qui lui sont dévolues : soutien aux particuliers, accompagnement des collectivités, formation, sensibilisation des publics.

> Ouverture comme partenariat actif

Le CAUE 07 œuvre sur le territoire ardéchois en étroite collaboration avec divers partenaires. Il privilégie le travail en réseau(x) en faisant valoir des spécificités propres et les complémentarités nécessaires.

> Ouverture comme expérimentation pour mieux répondre aux attentes du territoire

Le CAUE incite à la réalisation de projets expérimentaux, que ces derniers portent sur des évolutions technologiques, techniques ou sociétales (**démarches participatives** par exemple). Le CAUE initie également des réflexions sur des « sujets nouveaux ».

> Ouverture comme rayonnement territorial

Le CAUE met en œuvre ses actions en recherchant une diffusion équilibrée/équitable sur toute l'Ardèche. Il appréhende ses missions dans l'optique d'une présence territoriale adaptée en fonction des besoins exprimés et perçus.

> Ouverture comme connaissance des territoires

Dans le cadre juridique requis, Le CAUE organise et diffuse les informations en sa possession relatives aux évolutions et projets de territoire.

> Ouverture comme pluridisciplinarité

Le CAUE œuvre sur les projets en croisant les regards et des expertises diverses.

> Ouverture comme communication

Le CAUE renforce son image et soigne sa communication auprès des publics ciblés.

C) LES SUJETS/ THEMES PRIORITAIRES POUR LE CAUE

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À TOUTE ÉCHELLE

La transition écologique est à la fois économique, énergétique et liée à la préservation de la biodiversité. Elle est à appréhender, de façon transversale telle une toile de fond qui oriente les stratégies des acteurs territoriaux.

Des actions sont menées, en Ardèche, dans différents domaines : l'économie circulaire, les circuits courts, le développement des énergies renouvelables, la maîtrise des consommations énergétiques, le(s) rôle(s) de l'agriculture, la préservation des réservoirs de biodiversité et des espaces naturels fragiles, le maintien des trames vertes et bleues, l'entretien des espaces verts ...

Ainsi, divers acteurs sont mobilisés au regard de leur « cœur de métier ».

Dans son rôle de spécialiste de l'aménagement de l'espace, le CAUE croise régulièrement ces problématiques et ces acteurs. Des sujets émergent à diverses échelles : le bâtiment, l'ilot villageois, la commune, l'intercommunalité, le grand territoire...

Le CAUE souhaite renforcer sa capacité à œuvrer pour la transition écologique, en liens étroits avec les partenaires référents et à chaque échelle territoriale. Il fait de ce sujet une constante dans chacune de ses missions.

PRÉSENTER LE PAYSAGE COMME ŒUVRE DU VIVRE ENSEMBLE

Le paysage est plus qu'un décor. Il doit être perçu au-delà d'une simple approche patrimoniale qui n'en ferait qu'une toile de fond vouée à l'esthétique.

En effet, par nature, le paysage est vivant donc évolutif. Il est à la fois la matrice de l'activité humaine et son reflet. Aussi, le paysage n'est pas que la conséquence, ou le réceptacle final des décisions individuelles ou collectives. Véritable projection dans l'espace d'une société, il est un élément fondamental à intégrer dans la conception même de chaque projet, en amont, quelle que soit sa taille.

Dans différentes situations (non exhaustives) la question paysagère peut émerger avec force : le choix des matériaux de construction, la question de « front d'urbanisation », les zones de respiration naturelles et paysagères, la fermeture des espaces, les entrées de ville/age, la valorisation des patrimoines emblématiques, la gestion des axes routiers, la place du végétal en milieu urbain ...

Le CAUE souhaite apporter un éclairage volontariste auprès des acteurs ardéchois pour expliquer le caractère « vivant » du paysage, et rappeler qu'il est un choix : celui du vivre ensemble.

CONTRIBUER À LA REVALORISATION DES CENTRES-BOURGS

La revitalisation des centres-bourgs est à considérer de façon transversale. Les dimensions sociologique, économique, culturelle, urbanistique, architecturale, de services (publics/aux publics), d'habitat y sont en effet intimement liées.

Autour de cette question, de nombreux sujets émergent : appréhension fine du marché immobilier (liens offre/demande), densité et formes urbaines, greffe, valorisation de « dents creuses », extensions urbaines, structuration des espaces publics, qualité/adaptabilité architecturale (dont patrimoniale)...

Ces centres-bourgs, lieux de centralité, doivent être appréciés au regard du maillage territorial concerné et des synergies avec les autres espaces et lieux de vie.

Le CAUE souhaite se mobiliser fortement sur cette thématique stratégique pour l'Ardèche. Des marges de progrès existent pour « faire sortir », à moyen terme, des opérations exemplaires et développer les transferts de connaissances/compétences.

D) LES PUBLICS PRIORITAIRES POUR LE CAUE

Au sein du triptyque des Collectivités.

NOUVELLES INTERCOMMUNALITÉS, NOUVEAU DÉFI :

Les intercommunalités disposent de nombreuses compétences dans les champs liés à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Demain plus qu'aujourd'hui, elles seront incontournables. Le CAUE devra imaginer une forme de partenariat renouvelé et durable avec ces structures.

LA CARTE JEUNE

Le CAUE doit appréhender le jeune public de façon plus globale et mieux structurée.

Au delà de réponses qualitatives apportées auprès de quelques équipes enseignantes, une démarche proactive pourrait être entreprise, sur toute l'Ardèche, à destination :

> des scolaires

Une telle ambition nécessite :

- > d'œuvrer de concert avec les partenaires incontournables (Education nationale, Ministère de l'agriculture, associations d'éducation populaire...)
- > de faire des choix quant aux classes d'âge à privilégier (en fonction notamment des programmes scolaires) et aux thématiques choisies. Les collégiens semblent une cible à privilégier.

Au sein des autres publics.

LE « GRAND PUBLIC » DANS UN OBJECTIF CITOYEN :

L'ambition d'une large sensibilisation des habitants de l'Ardèche aux questions d'organisation de l'espace doit être portée.

Elle pourra se mettre en œuvre à travers des outils de médiation issus des milieux pédagogiques, culturels et artistiques.

ET AUSSI :

> les porteurs d'idées / de projet

Les permanences conduites depuis l'origine, sur tout le territoire, font partie de l'ADN du CAUE de l'Ardèche. Ce service public de proximité auprès des habitants

ET AUSSI :

> la brique communale

Les communes sont les premiers maîtres d'ouvrage publics, en nombre de projets. Sur l'ensemble du territoire et plus spécifiquement pour les communes rurales, le CAUE a un rôle primordial de conseil à poursuivre. Cette « approche terrain » doit perdurer.

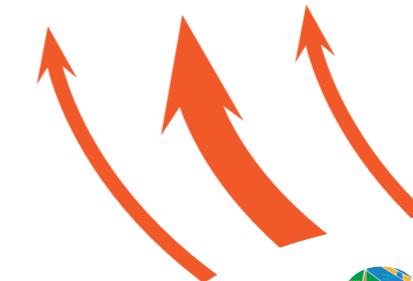
> le Département, à travers ses projets

Le Département met en œuvre des politiques (Espaces naturels sensibles, Panda, villages de caractère, foncier d'activité...) sur lesquelles le CAUE pourrait apporter son expertise technique. Aussi, la recherche de « partenariat sur objectifs » sera à privilégier.

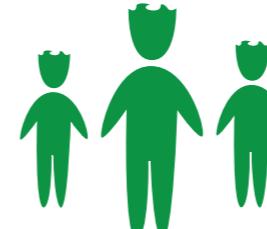
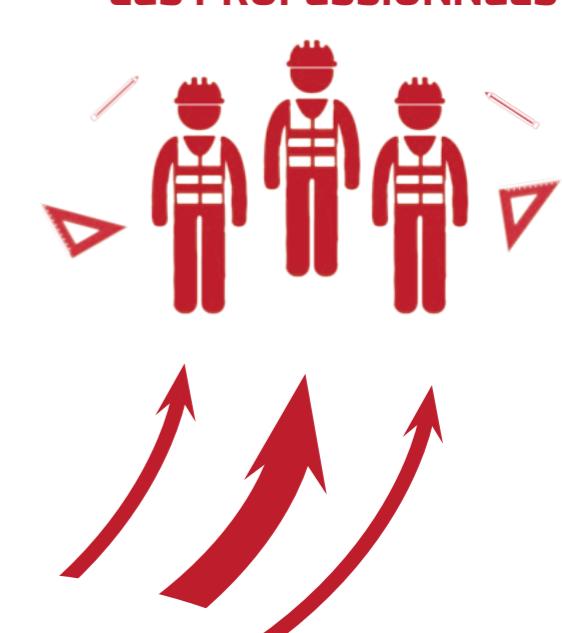
E) LES ACTIONS

Les actions seront présentées en fonction de leurs publics cibles.
Bien entendu, cette approche est partielle.
La plupart d'entre elles concernent différents acteurs.

LES COLLECTIVITÉS



Caue
de
l'Ardèche



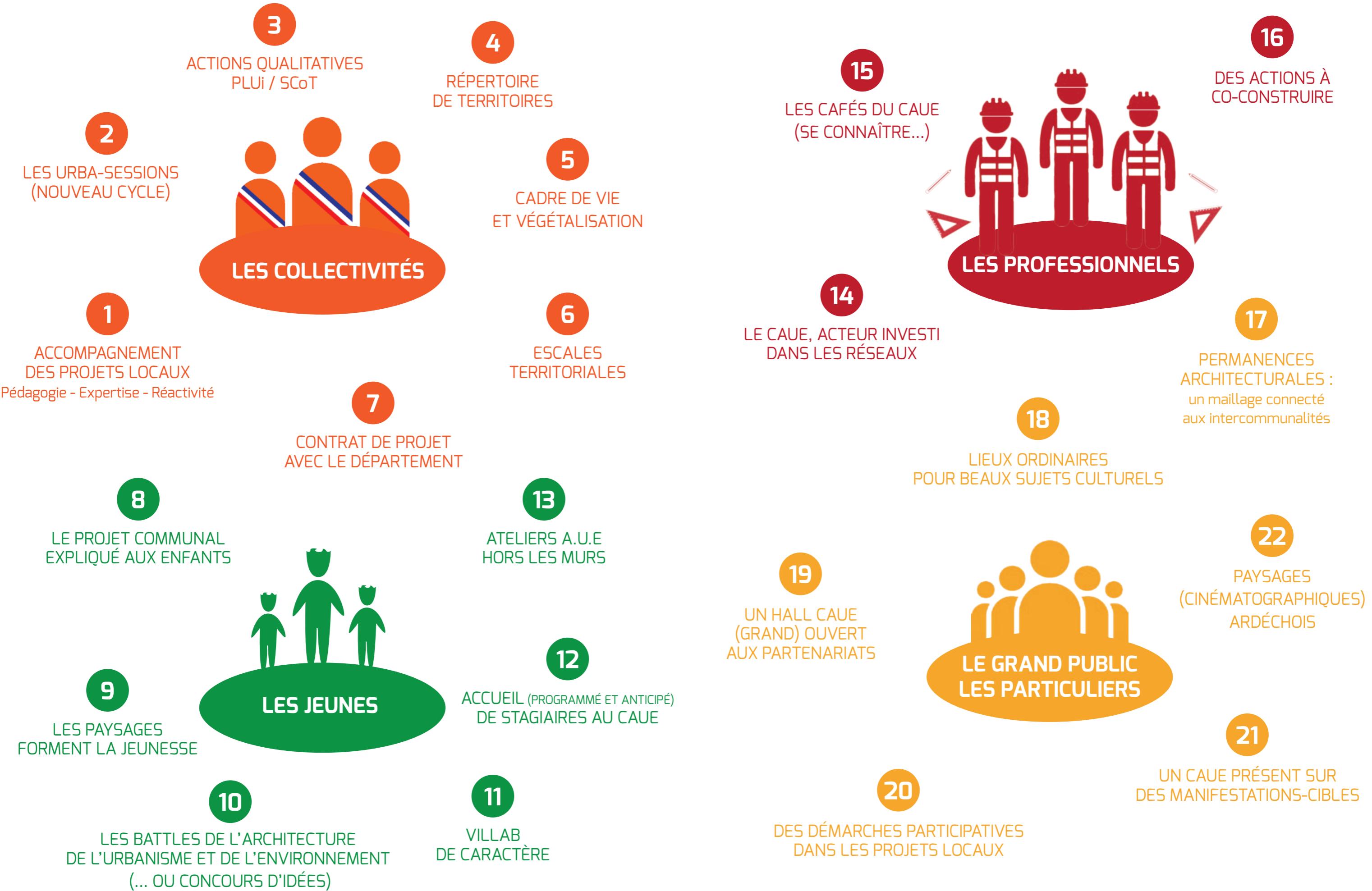
LES JEUNES



LE GRAND PUBLIC
LES PARTICULIERS

DES ACTIONS AVEC DES PARTENAIRES :

Le Conseil Départemental, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, la Direction Départementale des Territoires, l'ABF, le Pays d'Art et d'Histoire, le Pays de l'Ardèche Méridionale, l'Agence de Développement Touristique, le Leader Ardèche³, le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche, l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, les structures porteuses de Schémas de Cohérence Territoriale, l'Éducation Nationale, les syndicats professionnels ...



ACTIONS : LE CALENDRIER DE RÉALISATION

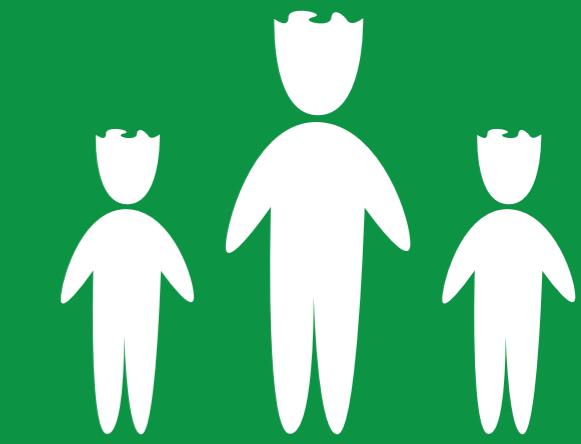
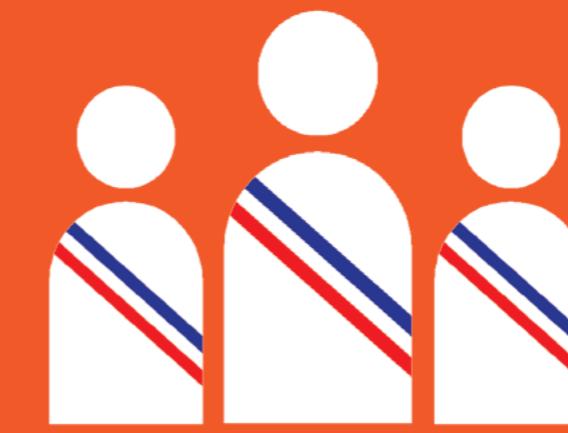
NOTES

NUMÉRO	INTITULÉ	2018	2019	2020
LES COLLECTIVITÉS				
1	Accompagnement des projets locaux	OPE	OPE	OPE
2	Les urba-sessions (nouveau cycle)	OPE	OPE	OPE
3	Actions qualitatives PLUI / SCoT	OPE	OPE	OPE
4	Répertoire de territoires	PRE	OPE	OPE
5	Cadre de vie et végétalisation	OPE	OPE	OPE
6	Escale territoriales	OPE	OPE	OPE
7	Contrat de projet avec le Département	OPE	OPE	OPE
LES JEUNES				
8	Le projet communal expliqué aux enfants	OPE	OPE	OPE
9	Les paysages forment la jeunesse	PRE	OPE	OPE
10	Les Battles de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (... ou concours d'idées)	PRE	OPE	
11	ViLLAB de caractère	OPE	OPE	OPE
12	Accueil (programmé et anticipé) de stagiaires au CAUE	OPE	OPE	OPE
13	Ateliers A.U.E hors les murs	OPE	OPE	OPE
LES PROFESSIONNELS				
14	Le CAUE, acteur investi dans les réseaux	OPE	OPE	OPE
15	Les cafés du CAUE (se connaître)	OPE	OPE	OPE
16	Des actions à co-construire	OPE	OPE	OPE
LES PARTICULIERS - LE GRAND PUBLIC				
17	Permanences architecturales : un maillage connecté aux intercommunalités	PRE	OPE	OPE
18	Lieux ordinaires pour beaux sujets culturels	OPE	OPE	OPE
19	Un hall CAUE (grand) ouvert aux partenariats	OPE	OPE	OPE
20	Des démarches participatives dans les projets locaux	OPE	OPE	OPE
21	Un CAUE présent sur des manifestations-cibles	OPE	OPE	OPE
22	Paysages (cinématographiques) ardéchois	PRE	PRE	OPE

OPE = action opérationnelle

PRE = action en préparation

**ANNEXES
FICHES ACTIONS**



ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX

Pédagogie- Expertise- Réactivité

OBJECTIFS

- > réussir une mission fondamentale du CAUE dans une recherche constante de la qualité architecturale et de conception des aménagements,
- > intervenir dans le bon temps et en lien avec les bons partenaires,
- > soutenir les projets portés par les collectivités avec expertise et réactivité.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Le CAUE accompagne les projets de composition urbaine, de bâtiments publics, d'aménagement d'espaces publics et de documents d'urbanisme.

De par la loi, les missions du CAUE se déroulent en phase amont des projets (analyse de site, (re) questionnement des besoins des collectivités, études de faisabilité, scénarios d'organisation et de fonctionnement, programmation, recherche d'un maître d'œuvre et/ou d'un assistant à maître d'ouvrage (mandataire)...).

Pour les trois prochaines années, il est proposé de mettre l'accent sur les points suivants :

L'expertise technique

- > assumer la capacité du CAUE à réaliser une mission de programmation et de montage d'opérations dans les domaines des bâtiments et des espaces publics,
- > mobiliser l'expertise CAUE pour faire prendre conscience aux élus locaux de la nécessité de se doter de bureaux d'étude en urbanisme en capacité d'assurer des actions de sensibilisation / mobilisation du public et de définir avec précision des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- > assumer la capacité du CAUE à accompagner les collectivités dans les processus de sélection des prestataires aval (maîtres d'œuvre, bureaux d'étude),
- > se doter d'outils partagés de « montée en compétence » (formations collectives, adaptation de l'organisation de l'équipe, bases de données actualisées...).

La pédagogie et la communication

- > créer un outil pédagogique (livret...) qui puisse être présenté aux élus locaux lors des premières rencontres pour expliquer les différentes phases de maturation d'un projet (et les possibilités d'intervention du CAUE),
- > être en capacité d'informer les élus locaux sur les contacts à prendre (personnes-ressources) pour affiner les conditions d'opportunité des projets (dans différents domaines : habitat, commerce, artisanat, tourisme, agriculture...) et de faisabilité des opérations (portage

INDICATEURS DE RÉALISATION

- > nombre de formations collectives suivies par l'équipe technique
- > nombre de communautés de communes rencontrées

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- > nombre de projets locaux accompagnés par le CAUE sur la période
- > analyse typologique des projets accompagnés

APPROCHE FINANCIÈRE

- > 3 000 € : formations collectives



ANALYSE PRÉALABLE

PROPOSITION D'UN PROGRAMME

ACCOMPAGNEMENT VERS L'OPÉRATIONNEL

Rôle du CAUE
> préciser les enjeux (vision globale)
> formaliser / clarifier la commande
Contenu de la mission
> rencontres personnes ressources / partenaires
> identification des besoins et des enjeux
> analyse du site (fonctionnement urbain, paysage, patrimoine, environnement, ambiances, usages...)
> état des lieux / prédiagnostic
> contraintes réglementaires et techniques
> relevé schématique (bâtiment)

Rôle du CAUE
> proposer des parties pris techniques
> étudier les éléments de faisabilité
Contenu de la mission
> scénarios d'aménagement (schémas de principes) avec analyse avantages / inconvénients
> organigramme fonctionnel
> tableau des surfaces
> objectifs de performance
> phasage de l'opération
> programme
> estimation des coûts

Rôle du CAUE
> aider la collectivité à choisir les compétences adaptées pour la suite du projet
Contenu de la mission
> informer la collectivité sur les étapes ultérieures de conception / construction
> communiquer sur les acteurs et partenaires potentiels
> organisation de la consultation de la maîtrise d'œuvre avec rédaction des pièces (programme, règlement de consultation, acte d'engagement)
> analyse des offres
> participation aux auditions
> suivi ponctuel du projet en phase de conception

DOCUMENTS D'URBANISME

ACCOMPAGNEMENT DANS LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION

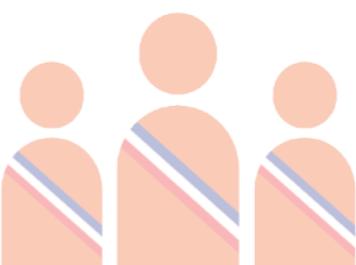
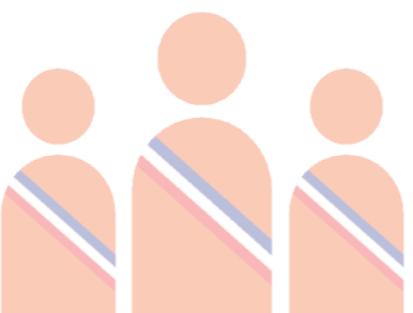
Rôle du CAUE
> aider les collectivités à comprendre les enjeux de l'urbanisme et de son territoire
> aider à la méthodologie
Contenu de la mission
> pré-diagnostic du territoire (état des lieux, analyse du territoire, des contraintes, des atouts, enjeux,...)
> aide au choix du document de planification le plus adéquat à la commune
> sensibilisation sur la législation en cours en urbanisme et sur les partenaires/acteurs à associer
> aide à la définition des objectifs de développement communal
> réflexion autour des modalités de participation citoyenne au projet
> aide dans le choix de mise en place de la conduite de l'étude (structuration de la maîtrise d'ouvrage)*

*spécifique à la planification supra-communale (PLUi et SGOT voir fiche 3)

PRÉPARATION AU LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Rôle du CAUE
> aider la collectivité à choisir les compétences adaptées pour réaliser son document d'urbanisme
Contenu de la mission
> accompagnement dans la rédaction de la délibération de prescription
> aide dans le calibrage de la mission selon les besoins du territoire (notamment vis-à-vis des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et de la concertation)
> organisation de la consultation de bureaux d'études avec rédaction des pièces (programme, règlement, acte d'engagement)
> analyse comparative technique des offres
> participation aux auditions

Rôle du CAUE
> poursuivre la sensibilisation auprès des élus
> favoriser le bon déroulement de la procédure
Contenu de la mission
> organisation de démarches participatives avec les habitants pour nourrir le diagnostic et le PADD (exemples : pilotage d'actions avec des étudiants, intervention en milieu scolaire,...)
> développement d'outils d'aide à la décision : organisation et/ou participation de temps de concertation entre élus tels qu'ateliers, balade urbaine, lecture de paysage, journée de sensibilisation,... (ex. réflexion sur la densification de l'existant = valorisation de démarche type «BIMBY»)
> aide à l'élaboration du projet (notamment phase OAP) en complémentarité du bureau d'études : organisation de visites de site, présentation d'opérations exemplaires
> sensibilisation à des outils opérationnels adaptés (maîtrise foncière, outils d'aménagement, orientation vers des études spécifiques,...)
> articulation et mise en cohérence avec d'autres projets du territoire



FICHE N° 2

LES URBA- SESSIONS : NOUVEAU CYCLE



OBJECTIFS

- conforter et renforcer ces rendez-vous en plein partenariat avec le Parc Naturel Régional des monts d'Ardèche,
- être en cohérence avec l'évolution du contexte territorial et l'actualité législative (montée en puissance des EPCI...),
- être en cohérence avec les actions des structures partenaires (État, association des maires, syndicats professionnels...).

DESCRIPTIF SUCCINT

Rythme annuel :

- trois sessions d'une journée ou 1/2 journée,
- trois « urba-flash » (deux heures) avec des intervenants locaux ou facilement mobilisables.

Questionnaire adressé mi-2017 aux participants potentiels pour leur demander de prioriser les sujets à traiter.

INDICATEUR DE RÉALISATION

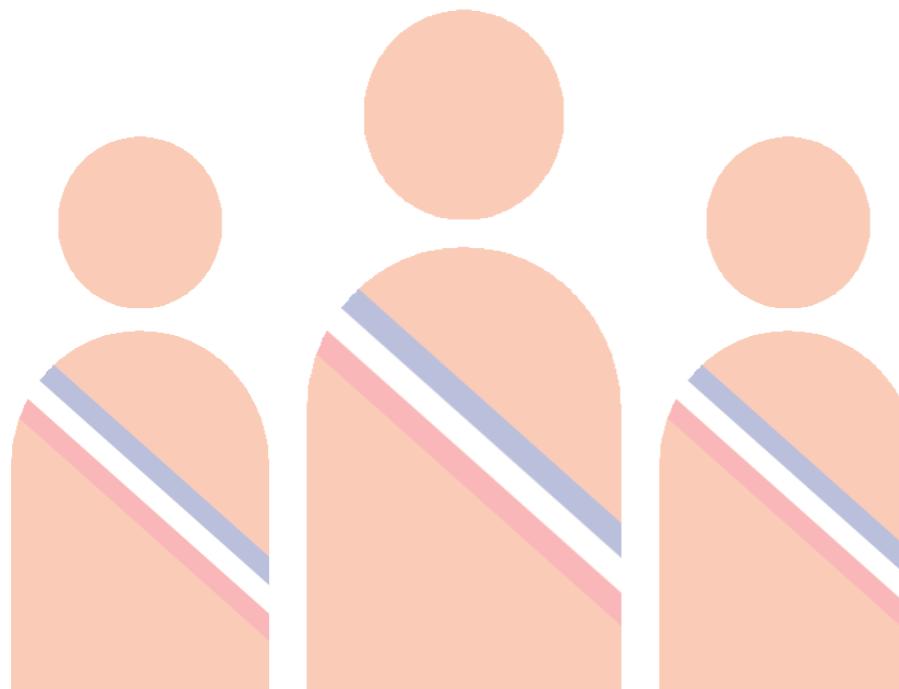
- nombre de participants aux urba-sessions durant la période.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

- mise en place d'un questionnaire d'évaluation à chaque session.

APPROCHE FINANCIÈRE

- 8 000 €/an : intervenants, frais de déplacement, conférences dédiées...



FICHE N° 3

ACTIONS QUALITATIVES PLUi /SCoT

OBJECTIF

- mettre en place une méthode proactive d'accompagnement pour faire en sorte que les PLUi et SCoT programmés soient qualitatifs et que les prochains (après 2020) se préparent dans les meilleures conditions.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Proposer des **interventions thématiques** du CAUE qui apportent une réelle plus-value sur certains sujets :

- accompagnement «Méthode» tout au long du projet,
- approche participative et sensibilisation des citoyens,
- transition écologique ,
- paysage,
- portraits de territoire (approche perceptive),
- formes urbaines.

Proposer un **des actions de sensibilisation** pour inciter les intercommunalités à s'engager (informations générales, veille et restitution sur les bonnes pratiques, témoignages et retours d'expérience...).

INDICATEURS DE RÉALISATION

- nombre de partenariats EPCI à fiscalité propre/ CAUE sur le sujet des PLUi durant la période.

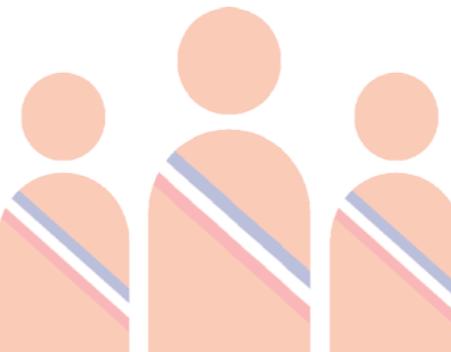
INDICATEUR DE RÉSULTAT

- activation effective de PLUi mettant en place des méthodes volontaristes pour la sensibilisation des citoyens, la transition écologique et le paysage.

APPROCHE FINANCIÈRE

- mobilisation des salariés du CAUE.

Action en lien avec FICHE 1



FICHE N° 4

RÉPERTOIRE DE TERRITOIRES



OBJECTIF

- pour les accompagner dans leurs projets territoriaux, mettre à disposition des collectivités les études conduites par le CAUE sur leur territoire.

DESCRIPTIF SUCCINCT

- répertorier, organiser, hiérarchiser, classer l'« offre CAUE » (recherche d'un partenariat avec les archives départementales),
- activer un outil collaboratif ergonomique,
- communiquer largement sur cet outil partagé (notamment à travers des fiches synthétiques de projet).

Prérequis :

- état des lieux des supports technologiques utilisés et de la capacité de récupération des données initiales,
- accord des maîtres d'ouvrage.

INDICATEUR DE RÉALISATION

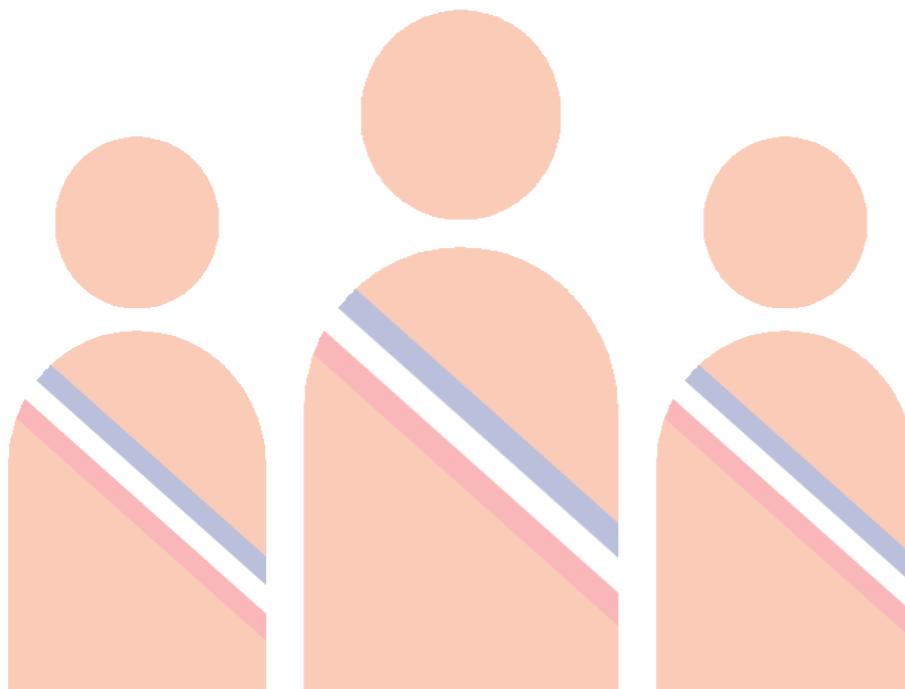
- pourcentage d'études réalisées par le CAUE sur cette dernière décennie pouvant être mises à disposition des collectivités.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

- nombre de demandes, émanant des collectivités, pour bénéficier du service « répertoire de territoires » durant la période.

APPROCHE FINANCIÈRE

- mobilisation des salariés du CAUE.



FICHE N° 5

CADRE DE VIE ET VÉGÉTALISATION : POUR UN RÉSEAU EFFECTIF

OBJECTIFS

- intégrer la végétalisation dans une réflexion globale d'aménagement,
- communiquer davantage sur les opérations exemplaires,
- structurer et formaliser l'existence d'un réseau des acteurs du fleurissement.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Le concours départemental du fleurissement est en pleine évolution. Dès 2017, l'objectif ne sera plus de décerner des prix mais de mettre en avant des réalisations exemplaires. Les membres du jury, loin d'un rôle trop restrictif d'arbitres, seront plus que jamais investis pour accompagner et conseiller les collectivités dans leurs projets.

Afin de concrétiser cette évolution, le CAUE de l'Ardèche développera les actions suivantes :

- six sessions de sensibilisation/an destinées aux techniciens territoriaux, aux professionnels et aux élus, réparties sur trois secteurs de l'Ardèche,
- une bourse annuelle de dons de plantes et d'échanges des savoir-faire,
- la réalisation d'outils de communication adaptés pour largement diffuser les expériences probantes.

Par ailleurs, le CAUE pourra se mobiliser sur divers partenariats :

- le concours régional du fleurissement piloté par le Comité Régional du Tourisme,
- la démarche « villages de caractère » animée par l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche,
- l'idée d'une action « Fleurir c'est à cueillir » à travailler avec les acteurs du tourisme ardéchois. (exemples : mobilisation des offices de tourisme, journée d'échanges avec les acteurs touristiques ...).

INDICATEURS DE RÉALISATION

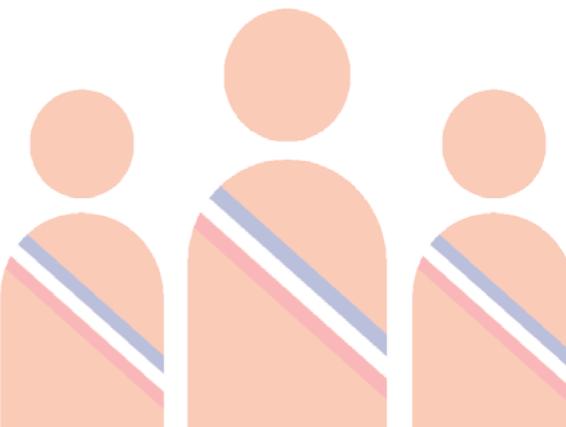
- nombre de communes impliquées sur la période,
- nombre de participants aux sessions de sensibilisation.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

- nombre de communes bénéficiant du label « villes et villages fleuris ».

APPROCHE FINANCIÈRE

- 6 000 €/an : intervenants, frais de déplacement...



**OBJECTIFS**

- se saisir d'un sujet et le traiter par l'exemple,
- (dé)montrer la capacité du CAUE à être opérationnel et pluridisciplinaire.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Une fois par an, mobiliser l'équipe du CAUE sur :

- une thématique prioritaire,
- un territoire intercommunal,
- un temps court (3 jours).

Après avoir lancé un « appel à partenariat » sur un sujet et identifié un territoire, l'équipe pluridisciplinaire du CAUE s'investit, dans le cadre d'une imprégnation de quelques jours, pour proposer des « livrables » aux responsables locaux.

Logique de « workshop » interne initié sur des problématiques territoriales particulières.

INDICATEUR DE RÉALISATION

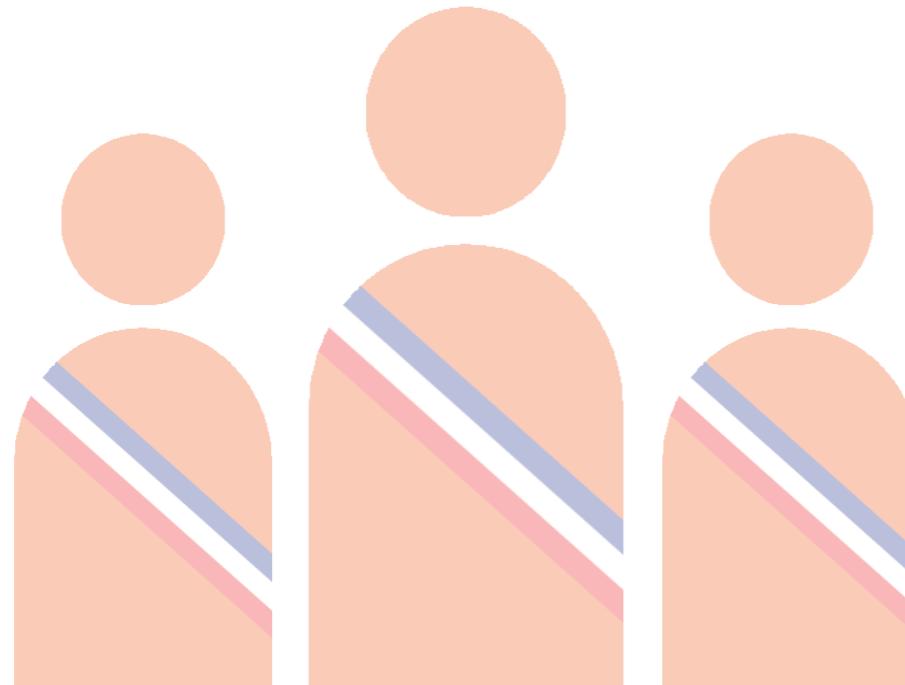
- nombre d' « escales territoriales » réalisées durant la période.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

- suites opérationnelles données aux propositions formulées dans le cadre des « escales territoriales ».

APPROCHE FINANCIÈRE

- mobilisation des salariés du CAUE.

**OBJECTIFS**

- conseiller le Département sur la mise en œuvre de certains projets,
- croiser les compétences techniques Département/CAUE pour activer les complémentarités,
- organiser le partenariat sur trois ans.

DESCRIPTIF SUCCINCT

A ce stade, a été produit un document listant des pistes d'actions opérationnelles. Diverses idées de partenariat ont émergé : villages de caractère, PAEN, opérations grand site, filière bois, base départementale de Salavas...

Début 2018, l'objectif est de préciser pour trois ans le contenu de cette liste, en tenant compte des intérêts croisés et des contraintes de chaque partenaire.

Il pourra alors être proposé la signature d'une convention (triennale) de projets. Chaque année, une « feuille de route opérationnelle » serait issue d'un échange préalable.

INDICATEUR DE RÉALISATION

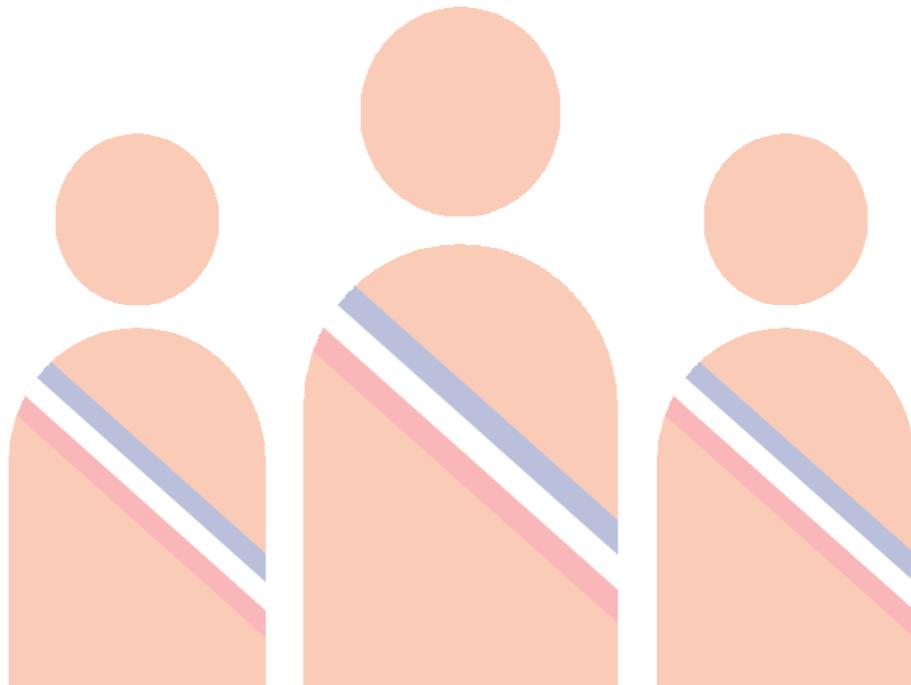
- nombre d'actions accompagnées par le CAUE,
- nombre de jours passés par les salariés du CAUE.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

- suites opérationnelles données aux propositions formulées dans le cadre de ce contrat.

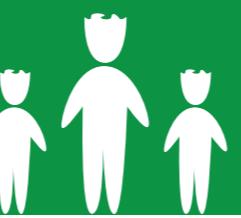
APPROCHE FINANCIÈRE

- mobilisation des salariés du CAUE.



FICHE N° 8

LE PROJET COMMUNAL EXPLIQUÉ AUX ENFANTS



OBJECTIFS

- sensibiliser les plus jeunes à l'évolution de leur environnement,
- amener le jeune public à « mettre la main à la pâte » dans le domaine de l'aménagement de l'espace.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Lorsqu'une collectivité décide de se projeter dans une réalisation (document d'urbanisme, bâtiment public, espace public) en partenariat avec le CAUE, proposer systématiquement la possibilité d'un « échange » avec les enfants et jeunes du territoire (école, conseil municipal des Jeunes...).

Prérequis :

- bâtir en amont la trame d'une méthode pédagogique qui puisse être proposée par le CAUE (en fonction des principales typologies de projet et des programmes scolaires),
- bien entendu, le faire en lien direct et étroit avec l'Éducation nationale.

A ce stade, différents « outils » peuvent être proposés : utilisation de vidéos, réalisation de courts métrages, interviews d'habitants, enregistrements de bruits de la ville, travail créatif sur matériaux recyclés, organisation de visites « ville/village-jardin » pour sensibiliser à la biodiversité...

INDICATEUR DE RÉALISATION

- pourcentage de projets accompagnés par le CAUE dans lesquels une action pédagogique sera réalisée avec les enfants de l'école.

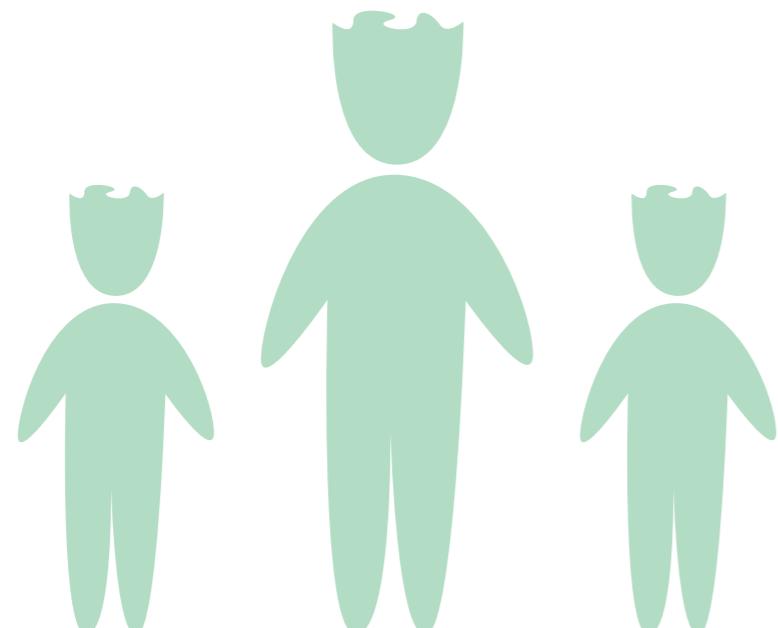
INDICATEUR DE RÉSULTAT

- nombre d'enfants sensibilisés au cours de la période 2018-2020.

APPROCHE FINANCIÈRE

- **3 000 €** : formation collective / méthode, outils pédagogiques...

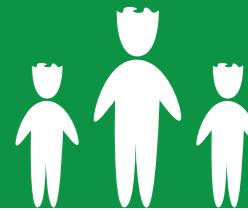
Action en lien avec FICHE 1



FICHE N° 9

LES PAYSAGES FORMENT LA JEUNESSE

2018 : appel à témoignages (ludique et branché) des jeunes ardéchois sur la perception de « leur(s) » paysage(s)



OBJECTIFS

- sensibiliser les jeunes aux notions de paysage,
- bénéficier du regard des ardéchois nés au début du siècle sur les paysages du département (approche sociologique).

DESCRIPTIF SUCCINCT

« Pour les jeunes ardéchois, quels sont leurs paysages emblématiques ou quotidiens, ceux qui les ont construits, ceux auxquels ils sont attachés, ceux qui pour eux font/sont l'Ardèche d'aujourd'hui (et de demain) ? »

En 2018, lancement d'une action de sensibilisation pour inciter les jeunes ardéchois à poster sur réseaux sociaux/sites dédiés une photographie et un texte court pour expliquer « leur » paysage-témoin.

Faciliter la visualisation en direct des retours (émulation).

Pour mobiliser, **création d'un module pédagogique travaillé avec l'Éducation nationale** pour ouvrir l'esprit des jeunes sur la notion de paysage (le CAUE et/ou des partenaires sont disponibles pour « aller dans les classes »).

Être sur des interventions adaptées et formatées aux programmes pédagogiques /temps disponibles. Faire aussi ce travail de sensibilisation auprès des organismes d'éducation populaire.

Pour motiver, proposer une gratification adaptée au public concerné.

Livrables finaux :

- exposition,
- livret,
- restitution d'un travail d'analyse sociologique.

Prérequis :

- travail de concertation préalable avec l'Éducation nationale, le Département de l'Ardèche, **le Pays d'Art et d'Histoire**, le réseau LEADER et les dispositifs jeunesse des intercommunalités pour préciser le concept.

INDICATEUR DE RÉALISATION

- nombre d'interventions du CAUE et des partenaires pour expliquer la notion de paysage dans divers lieux (collèges, lycées, MJC...).

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- nombre de jeunes mobilisés sur le projet,
- capacité à laisser une empreinte de la perception des paysages par les ardéchois du début du 21^{ème} siècle.

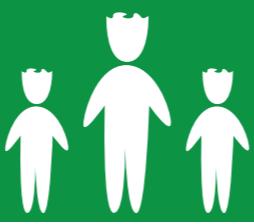
APPROCHE FINANCIÈRE

- **40 000 €** : outils de sensibilisation (réseau social dédié, affiches, interventions en classe...), de recueil (réseau social dédié...), de restitution (exploitation des résultats, exposition, livret, journée témoignage, conférence...).



FICHE N° 10

LES BATTLES DE L'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (...OU CONCOURS D'IDÉES)



OBJECTIF

- mettre en lien jeunes diplômés et intercommunalités, dans l'objectif d'une recherche de créativité, sur des sujets qui « collent » aux priorités du CAUE.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Tous les deux ans, lancer un concours d'idée avec deux intercommunalités autour d'un thème précis. Schématiquement, identifier au sein de chaque territoire intercommunal deux lieux et sélectionner pour chacun de ces lieux deux équipes.
Inciter les équipes candidates à être pluridisciplinaires.

Prérequis :

- mobilisation des intercommunalités,
- identification de personnes qualifiées pour jury,
- pour 2018, travailler en partenariat avec les deux autres CAUE (63 et 87) engagés dans le cadre du plan Massif central.

INDICATEURS DE RÉALISATION

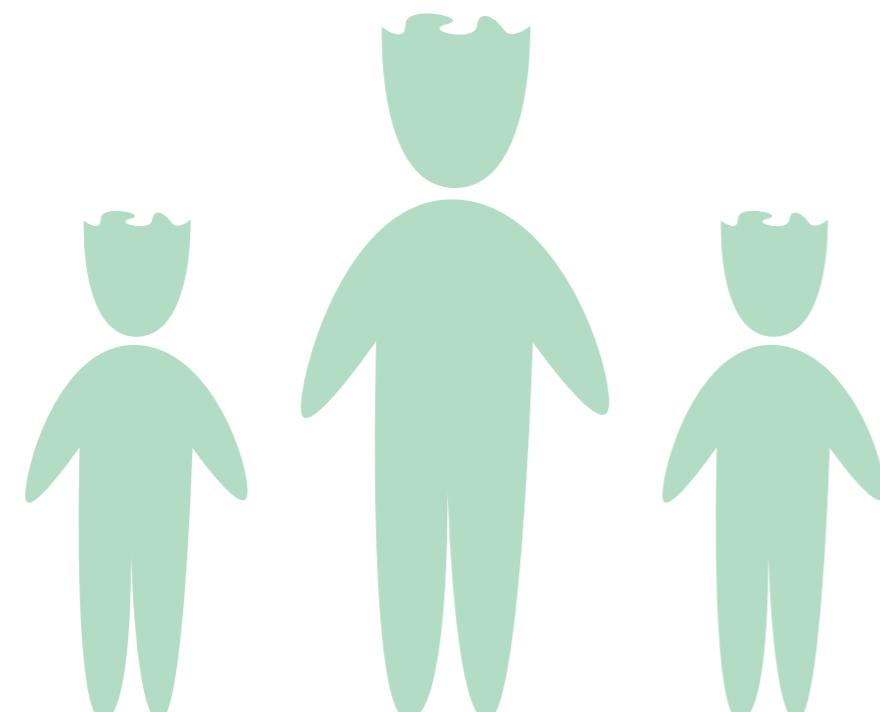
- nombre d'équipes retenues,
- nombre de communautés de communes mobilisées.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

- « appropriation » des propositions des candidats par les acteurs locaux (suites données).

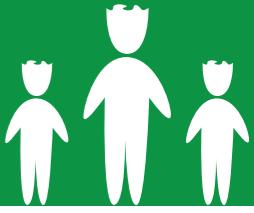
APPROCHE FINANCIÈRE

- **23 000 €** : communication, déplacements jury, gratification lauréats, intervenants, conférence...



FICHE N° 11

VILLAB DE CARACTÈRE



OBJECTIF

- mobiliser durablement une équipe pluridisciplinaire d'étudiants pour porter un regard de jeunes experts avertis sur les villages concernés.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Pendant trois ans, le CAUE anime et tuteure une « task-force » de cinq étudiants/an (stages de 3 à 4 mois) qui, sur la base d'une commande, proposent une approche évaluative des villages au regard de la charte et dressent des perspectives d'amélioration. Cette action doit conduire à préciser « ce que chaque village amène au réseau ». Chaque année, 7 villages sont étudiés.

Prérequis :

- partenariat actif avec l'ADT, porteur de la démarche « villages de caractère »,
- mobilisation des écoles et instituts (conventions CAUE/ structures universitaires),
- capacité des communes concernées à « accueillir » les étudiants (idée de laboratoire *in situ*).

INDICATEURS DE RÉALISATION

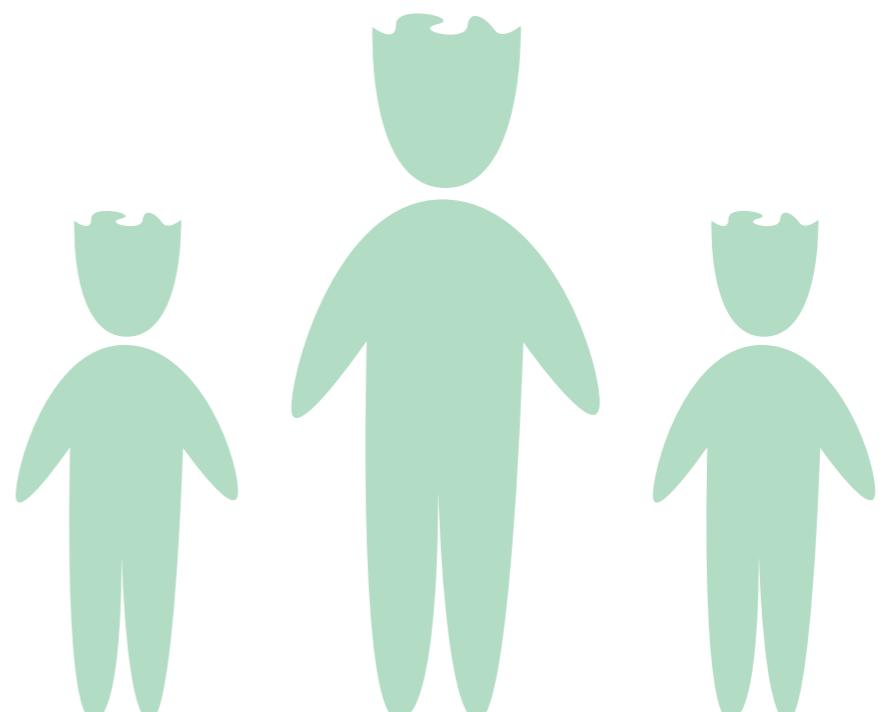
- nombre de villages impliqués dans la démarche,
- nombre et diversité des centres de recherche mobilisés (écoles d'architecture, instituts d'urbanisme...).

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- structuration stabilisée des modalités d'attribution du label par l'ADT,
- suites données par les communes aux préconisations des acteurs du VILLAB.

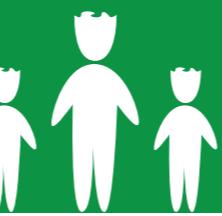
APPROCHE FINANCIÈRE

- **30 000 €/an** : stages étudiants, frais de restitution et de communication, défraiement professeurs...



FICHE N° 12

ACCUEIL (PROGRAMMÉ ET ANTICIPÉ) D'ÉTUDIANTS AU CAUE



OBJECTIF

- renforcer les liens avec le milieu universitaire et jouer notre rôle de « passeur ».

DESCRIPTIF

Tous les ans, définir **deux sujets** sur lesquels stagiaires et/ou apprentis **de niveau universitaire** pourront se mobiliser :

- en lien avec les priorités du CAUE,
- autant que possible en croisant les partenariats avec d'autres acteurs ardéchois (ou régionaux),
- se retrouver en position pro active en lançant les offres de stages ou d'apprentissage dans les bons timings.

Au delà de ces accueils, le CAUE pourrait s'engager dans le soutien d'une recherche-actions en lien avec ses thématiques prioritaires.

Cette initiative nécessiterait l'expression d'une problématique partagée par divers acteurs susceptibles de « faire partenariat » (exemple : accompagnement de thèse...).

INDICATEUR DE RÉALISATION

- nombre de jeunes accueillis en stage, sur la période 2018-2020, au sein du CAUE.

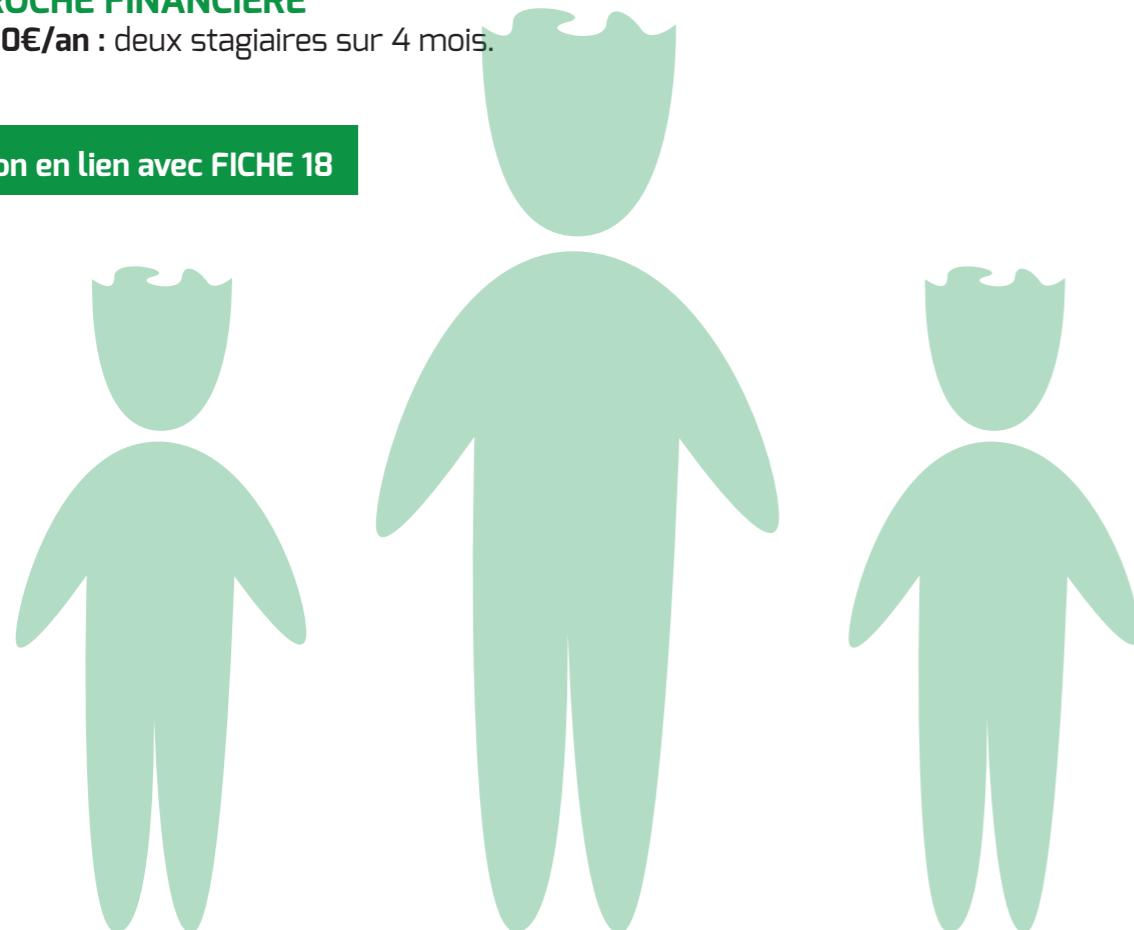
INDICATEURS DE RÉSULTAT

- suites opérationnelles données aux travaux étudiantins,
- taux de satisfaction des stagiaires.

APPROCHE FINANCIÈRE

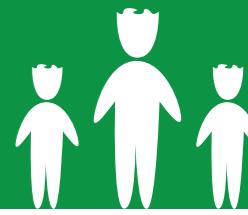
- **5 000€/an** : deux stagiaires sur 4 mois.

Action en lien avec FICHE 18



FICHE N° 13

ATELIERS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT « HORS LES MURS »



OBJECTIFS

Développer en plein partenariat avec le Parc naturel régional des monts d'Ardèche et pérenniser les interventions des établissements d'enseignement supérieur à travers des approches favorisant :

- les partenariats avec les acteurs locaux (Parc, SCOT...),
- de nouvelles pratiques professionnelles, notamment les approches participatives,
- la valorisation des ressources locales,
- la pluridisciplinarité.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Organiser, de façon partagée (notamment avec le Parc Naturel des Monts d'Ardèche) et dans la durée, la présence de groupes d'étudiants en Ardèche (workshop, ateliers...) en :

- précisant avec divers acteurs les « besoins du territoire » et thématiques sur lesquelles travailler,
- identifiant les terrains d'expérimentation (en privilégiant le lien aux intercommunalités),
- établissant un partenariat durable avec des experts-référents de l'enseignement et de la recherche (réseau « Espace Rural et Projet Spatial » par exemple...),
- capitalisant, au fil des années, sur les actions entreprises.

INDICATEURS DE RÉALISATION

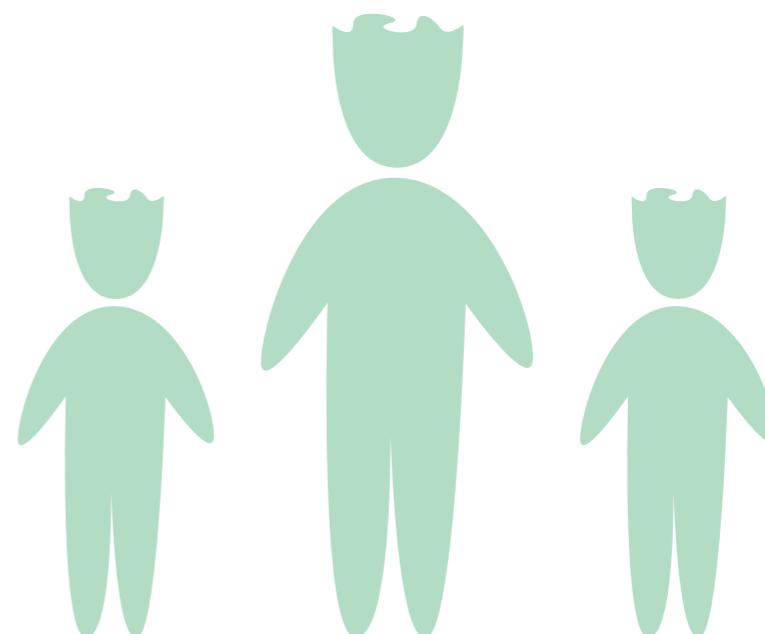
- nombre d'ateliers réalisés en Ardèche sur la période,
- nombre d'étudiants accueillis sur la période.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- taux de satisfaction des acteurs locaux,
- réalisation d'outils partagés de connaissance des actions conduites,
- nombre de projets proposés par les étudiants ayant connu des suites opérationnelles.

APPROCHE FINANCIÈRE

- **10 000 €/an** : accueil de stagiaires, frais de déplacement...



AVEC LES PROFESSIONNELS : MIEUX SE CONNAITRE POUR FAIRE PLUS ENSEMBLE... dans l'intérêt des porteurs de projet



OBJECTIFS

- > d'abord, (re)tisser des liens pérennes avec certains organismes professionnels,
- > aussi, mettre en œuvre des actions partagées qui favorisent les échanges d'expériences et l'efficacité collective.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Mieux se connaître

> le CAUE, organisateur de temps d'échanges réguliers

Le CAUE prendra l'initiative de rencontres avec des structures professionnelles pour présenter ses missions et comprendre celles des autres.

Il s'agira de mettre en place des réunions régulières qui permettent aux salariés du CAUE d'appréhender le « qui fait quoi », et de maintenir une connaissance actualisée des missions de chacun.

Ces temps d'échanges pourront prendre plusieurs formes en fonction du profil des acteurs : débats entre équipes techniques (les **cafés de CAUE**), rencontres autour d'un projet (approche mono et/ou multi-professionnelle)...

Divers champs seraient à ouvrir : filières/matériaux, savoir-faire, patrimoine, éco-construction... Tous les ans, le CAUE pourrait avoir l'objectif d'organiser *a minima* 4 temps d'échanges.

> le CAUE, acteur investi dans les réseaux

A l'échelle de l'Ardèche, des initiatives sont en cours pour favoriser les liens entre acteurs publics de l'aménagement et du développement. Le Département de l'Ardèche a engagé une démarche autour du concept d'« ingénierie départementale ».

Le CAUE se mobilisera pour participer à ces démarches partagées en faisant valoir sa volonté d'améliorer encore les processus collectifs d'accompagnement des porteurs de projet et la prise en compte des spécificités (« cœur de métier », nature juridique, orientations politiques...) de chaque acteur concerné.

Le CAUE continuera à se mobiliser dans le réseau des acteurs de l'urbanisme initié par les acteurs du Leader Ardèche³.

Par ailleurs, le CAUE sera partie prenante de liens à renforcer dans d'autres lieux collectifs d'échanges (réseau des « ADS » animé par la Direction Départementale des Territoires (sur les questions de qualité architecturale, paysagère ...), réunions avec les bureaux d'étude en urbanisme pilotés par la Direction Départementale des Territoires, échanges sur la signalétique et les règlements de publicité avec la DDT,...)

PERMANENCES ARCHITECTURALES :

un maillage connecté aux intercommunalités et aux autres acteurs de l'habitat



OBJECTIFS

- > continuer à assurer un conseil de proximité en lien étroit avec les acteurs territoriaux concernés,
- > rendre plus de conseils à moyens équivalents.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Engager la discussion avec chaque (ou quasiment) EPCI à fiscalité propre pour définir les modalités d'activation du conseil aux particuliers.

Partir sur les éléments de base suivants :

- > au global, pas plus de jours consacrés qu'aujourd'hui (63 jours/an),
- > mettre ces permanences plutôt dans les sièges des EPCI et permettre un lien avec les services instructeurs du droit des sols et élus intercommunaux,
- > proposer aux intercommunalités d'être des relais impliqués pour communiquer sur ces permanences,
- > engager une information spécifique auprès des secrétaires de mairie,
- > dire/rappeler notre neutralité et notre indépendance quant aux conseils donnés sur les projets de particuliers,
- > sur les intercommunalités dotées d'architectes-conseil (DRAGA, Porte de Drôme Ardèche), intervenir des complémentarités explicites.

Mettre en place des permanences partagées/connectées avec Polénergie/Soliha et les plates-formes de rénovation énergétique

- > au delà d'expérimentations réussies, bâtir une organisation collective qui permette, dans le respect des spécificités de chaque structure, d'informer de façon plus efficace encore les particuliers sur les missions de chacun (rechercher, autant que possible, une cohérence de lieux et de calendrier).

La mise en œuvre des permanences sera assurée par les architectes-conseillers salariés du CAUE.

INDICATEURS DE RÉALISATION

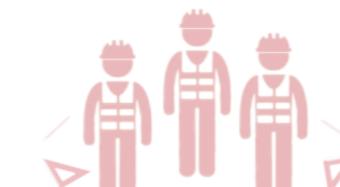
- > nombre de rencontres annuelles avec les structures représentatives des professionnels.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- > nombre de conventions pluri annuelles signées,
- > nombre d'actions conduites en partenariat sur la période 2018-2020.

APPROCHE FINANCIÈRE

- > **3 000 €/an**: en fonction de la nature des actions,
- > mobilisation des salariés du CAUE.

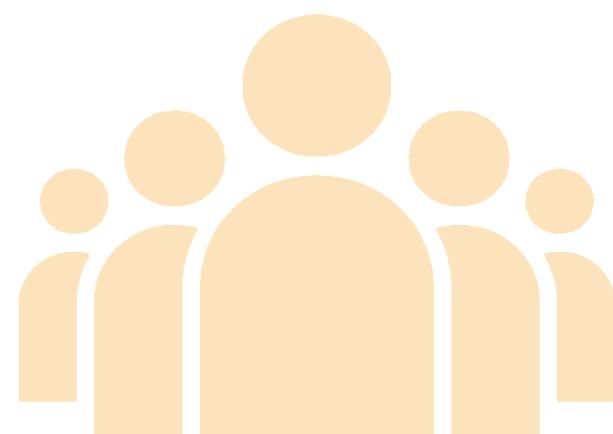


INDICATEURS DE RÉSULTAT

- > nombre de conseils donnés,
- > taux de « remplissage » des permanences.

APPROCHE FINANCIÈRE

- > mobilisation des salariés du CAUE.



**OBJECTIFS**

- apporter un regard décalé et/mais sérieux et scientifique sur des lieux discrets/oubliés/dégradés du quotidien,
- inciter le plus grand nombre à parler de patrimoine/paysage,
- questionner la question du vivre-ensemble.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Ce projet pourrait se construire à travers plusieurs étapes :

1- Identification d'un sujet d'analyse :

- qui parle au plus grand nombre,
- qui surprenne, donc qui attise la curiosité,
- qui démontre, par ses valeurs d'usage et son « image », une évolution sociétale.

A ce stade, des premières propositions peuvent être formulées :

- les ronds-points,
- les jardins vivriers collectifs,
- les centres-bourgs,
- les « petits coins » d'Ardèche.

2- Inventaire/connaissance du sujet en Ardèche

- travail de recueil scientifique (recherches historiques...),
- prises de contact avec des personnes-ressources en Ardèche et ailleurs,
- inventaire participatif (mobilisation des acteurs locaux, des habitants...).

3- constitution d'un réseau pour des regards croisés

- permettre les interactions entre usagers, habitants, acteurs locaux, chercheurs...)
- mieux comprendre « ce qui se joue » sur les questions du vivre ensemble et sur les évolutions sociétales,
- selon les sujets, partager les pratiques et envisager des pistes partagées d'amélioration.

4- Valorisation, par l'action culturelle, auprès plus grand nombre

Réaliser, avec un mode de diffusion systématique qui permette d'irriguer sud/centre/nord de l'Ardèche :

- des outils de restitutions pédagogiques (expositions, conférences, recueil...)
- un spectacle vivant gratuit. Pour cette création, il pourrait être envisagé une co-production entre structures ardéchoises œuvrant dans le domaine du spectacle vivant et CAUE, notamment avec l'association Quelques p'Arts ...

INDICATEURS DE RÉALISATION

- nombre d'acteurs mobilisés pour travailler sur un sujet d'analyse,
- capacité du CAUE à mobiliser/travailler avec les acteurs culturels ardéchois.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

- nombre de visiteurs et de spectateurs des actions culturelles réalisées (expositions, spectacles vivants...).

APPROCHE FINANCIÈRE

- **10 000 €/projet** : mobilisation des acteurs scientifiques et culturels, communication, conférence...

**OBJECTIFS**

- utiliser davantage cet outil et le rendre plus visible/lisible pour les habitants et ardéchois,
- renforcer des partenariats en proposant explicitement ce lieu d'exposition à divers acteurs (ardéchois... et autres) en lien avec les thématiques du CAUE.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Au delà d'actions dont il pourrait être à l'origine, le CAUE pourrait envisager d'accueillir régulièrement des expositions réalisées par d'autres.

En début de chaque année, une programmation structurée est à bâti, sur laquelle le CAUE pourra communiquer de façon globale.

Schématiquement, il pourrait être envisagé l'accueil de 5 réalisations /an.

Pour y parvenir, le CAUE devra anticiper. Une méthode peut être proposée :

- sur l'année n-1 : lancement d'un **appel à partenariat** auprès de divers acteurs (autres CAUE, syndicats et ordres professionnels, milieu artistique, domaine éducatif, structures de développement local...) pour proposer d'accueillir des expositions.
- Il s'agit de lancer un message positif d'ouverture (le CAUE ouvre ses portes) et de fixer un cadre léger (de la part du CAUE : mise à disposition de la salle et organisation d'un temps d'inauguration ; de la part du partenaire : mise à disposition gratuite de l'exposition).

Ne serait-ce qu'en Ardèche, le nombre d'expositions de qualité mais « dormantes » ne pourrait-il pas alimenter en grande partie la programmation de la salle CAUE ?

- sur année n-1 : mise en place d'un « groupe-salle d'exposition » associant membres du Conseil d'administration et techniciens du CAUE pour définir une programmation annuelle cohérente.

- en tout début d'année : réalisation d'outils de communication globaux (visibilité annuelle) puis accueil progressif des expositions.

INDICATEUR DE RÉALISATION

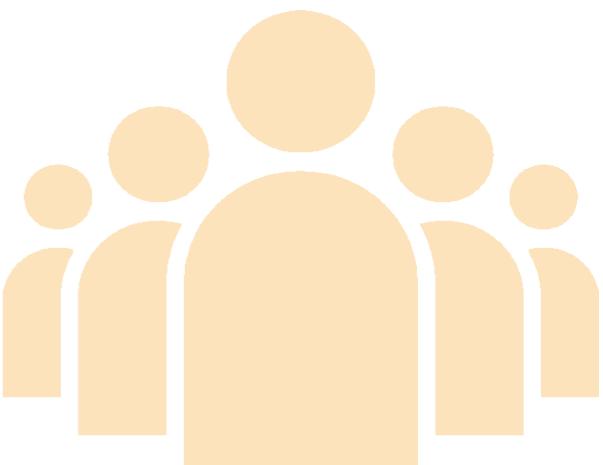
- nombre d'expositions sur trois ans.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

- nombre de visiteurs dans le hall du CAUE.

APPROCHE FINANCIÈRE

- **5 000 €/an** : frais de communication...



FICHE N° 20

DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES DANS LES PROJETS LOCAUX



OBJECTIFS

- sensibiliser les habitants à l'évolution de leur environnement,
- impliquer les habitants dans la construction des projets.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Lorsqu'une collectivité décide de se projeter dans une réalisation (document d'urbanisme, bâtiment public, espace public) en partenariat avec le CAUE, lui proposer systématiquement la mise en place de démarches participatives associant les habitants.

Prérequis : maîtriser les méthodes et outils relatifs à l'animation de démarches participatives.

INDICATEUR DE RÉALISATION

- pourcentage de projets accompagnés par le CAUE dans lesquels une action de sensibilisation/participative des habitants est activée.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

- nombre d'habitants ayant participé à une démarche participative sur la période 2018-2020.

APPROCHE FINANCIÈRE

- 3 000 € : formation collective/ méthode.



FICHE N° 21

UN CAUE PRÉSENT SUR DES MANIFESTATIONS-CIBLES



OBJECTIF

- profiter de manifestations et d'événements pour porter les messages du CAUE.

DESCRIPTIF SUCCINCT

- chaque année, aller au devant du public en étant présent dans des manifestations à définir (congrès des maires...),
- étudier la réalisation d'un stand CAUE avec éléments-socles et supports adaptables,
- proposer la diffusion des expositions du CAUE.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- nombre de manifestations sur lesquelles le CAUE est présent,
- réalisation d'un stand valorisant la structure CAUE.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

- nombre de contacts pris par le CAUE au cours de la période 2018-2020.

APPROCHE FINANCIÈRE

- 2 000 €/an : frais d'inscription, de déplacement...





OBJECTIFS

- faire partager au plus grand nombre une image de l'Ardèche véhiculée par des regards artistiques et extérieurs,
 - utiliser un média grand public, le cinéma, pour sensibiliser sur les spécificités/ diversités du territoire ardéchois.

DESCRIPTIF SUCCINCT

Que dit de l'Ardèche l'ensemble des films tournés dans le département au fil des décennies : Territoire-décor ? Territoire-personnage ? Territoire- valeurs ? Territoire-caricature ? Territoire-neutre ? Territoire- témoin ? Territoire- daté ? Territoire-identité ?....

Comment évolue la façon de mettre en scène ce département ? Y-a-t-il, au fil des films et des années, une correspondance ou un « décrochage » avec les réalités constatées ? ...

Plusieurs phases pourraient être proposées pour avancer sur ce sujet :

- > inventaire, après contacts auprès de structures idoines, des films tournés en Ardèche,
 - > analyse de la « matière première » recueillie à travers un travail collectif intégrant diverses compétences : paysage, sociologie, art, culture, histoire...
 - > restitution du travail par la réalisation d'actions culturelles de différents types et formats (exposition, film dédié...).

INDICATEUR DE RÉALISATION

- réalisation et diffusion d'un travail de restitution.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

- > nombre de personnes sensibilisées.

APPROCHE FINANCIÈRE

- > 30 000 € : collecte des données, travail de scénario et de réalisation, diffusion...**

Le CAUE sera dans un rôle d'initiateur « d'idée-action » :

Il aura à rechercher, dans la première année, les conditions d'adhésion et d'accompagnement des partenaires sur le projet.

Le profil du réalisateur de l'action sera à définir dans ce cadre





Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche



2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex



Tél: 04 75 64 36 04
caue-07@wanadoo.fr
www.caue07.fr